
LE SYNODE DES FEMMES
Tome 1



Numéro 164, hiver 2024-25

Numéro 164,
hiver 2024-25

LE SYNODE
DES FEMMES
Tome 1



Sommaire

<i>Liminaire</i> – Nathalie Tremblay	4
<i>UN COLLOQUE COLLABORATIF ENTRE DEUX PARTENAIRES DE LONGUE DATE : L'AUTRE PAROLE ET FEMMES ET MINISTÈRES</i>	
<i>Des synodes parallèles des femmes pour revendiquer l'égalité</i> – Denise Couture	7
<i>L'égalité entre les femmes et les hommes dans l'Église catholique. Une revendication toujours d'actualité</i> – Joce-Lyne Biron.....	12
<i>COMMENT UNE ÉGLISE ÉGALITAIRE PEUT-ELLE MIEUX REMPLIR SA MISSION ?</i>	
<i>Une communauté de laïques dans l'institution</i> – Michèle Beaulac.....	16
<i>Mouvement des femmes prêtres et mission de l'Église catholique</i> – Marie Evans Bouclin.....	19

<i>L'égalité dans L'Église. Une approche décoloniale</i> – Elodie Ekobena	23
<i>L'égalité dans l'Église Unie</i> – Darla Sloane	27
UNE ÉGLISE ÉGALITAIRE : UN MÊME SOUHAIT AU-DELÀ DES FRONTIÈRES ET DES BARRIÈRES	
<i>Quelle dignité pour les femmes ? Une question biaisée</i> – Sylvaine Landrivon	30
<i>Hors de la loi naturelle, le salut</i> – Anne Guillard.....	34
<i>Le Chemin synodal en Allemagne. Pour l'égalité des sexes et la pleine participation des femmes dans l'Église</i> – Margit Eckholt	39
<i>Pour une réforme systémique ecclésiale en Suisse</i> – Martine Floret	43
DE LA RÉFLEXION À L'ACTION	
<i>Travail collectif : pour la culture de la sororité</i> – Christine Lemaire, Johanne Carpentier et Marie Bergeron.....	46
<i>Célébration sous le signe de l'espérance d'une église inclusive</i> – Pierrette Daviau.....	50
<i>Le synode en chanson. Si on tissait ensemble</i> – Denise et Diane Marleau.....	57
LA CHRONIQUE DE MARTINE	
<i>De pro-vie à pro-choix. Pourquoi ?</i> – Martine Lacroix	58
<i>Crédits des photographies et dessins</i>	61

Liminaire

Le comité de rédaction de la revue de L'autre Parole est heureux de vous présenter le numéro 164, premier de deux numéros consacrés aux synodes des femmes, vécus à Montréal en octobre 2023 et en septembre 2024. Le tome 1 se concentre sur le synode de 2023 organisé en partenariat par la collective L'autre Parole et le réseau Femmes et Ministères. Fondé sur des principes d'égalité, de justice et de participation de toutes et tous, il avait comme objectif de vivre un synode parallèle au synode romain.

Dans la démarche de synodalité, la participation est un élément essentiel. Comme le mentionne Denise Couture dans son texte consacré aux synodes parallèles des femmes, le concept de synode est généralement utilisé en relation avec la notion d'ecclésià. C'est lors de la conférence de la *Women Ordination Conference* de 1978, tenue à Baltimore, qu'Elisabeth Schüssler Fiorenza introduit le concept « d'ecclésià des femmes », qu'elle développera plus en détail dans son ouvrage publié quelques années plus tard, *En mémoire d'elle*¹. Cette dernière propose l'idée d'ecclésià des femmes comme étant une stratégie porteuse d'espoir devant une institution patriarcale qui continue à priver les femmes de pouvoir exercer leur plein potentiel spirituel au nom de la tradition. Même si quelques décennies se sont écoulées depuis la parution du livre *En mémoire d'elle*, le concept d'ecclésià est toujours d'actualité. En effet, les luttes féministes pour que les femmes se voient reconnaître l'égalité d'action au sein de l'Église perdurent. Tout comme l'ecclésià des femmes, la démarche synodale est l'occasion de mettre en commun notre parole, nos réflexions et de se donner une voix afin de penser le futur des femmes, futur qui saura refléter les aspirations d'une majorité grandissante de femmes et d'hommes afin qu'émerge une ecclésià à l'image de celles et de ceux qui portent les idéaux d'égalité, de justice et de pleine participation. L'organisation conjointe du synode des femmes de 2023 par L'autre Parole et Femmes et Ministères exprime ce type de mise en commun, de travail en communauté et en réseau, condition essentielle pour qu'advienne une ecclésià des femmes.

Le numéro s'ouvre avec les textes de Denise Couture et de Joce-Lyne Biron, deux femmes engagées respectivement dans L'autre Parole et dans le réseau Femmes et Ministères. Dans un texte intitulé « Des synodes parallèles des femmes pour revendiquer l'égalité », Denise Couture décrit la nature d'un synode des femmes, ses objectifs, pour ensuite recentrer sa réflexion autour des revendications féministes. Elle rappelle les dates importantes depuis les débuts du synode romain jusqu'à l'annonce faite par le pape François d'abandonner la question du diaconat des femmes. Par la suite, Joce-Lyne Biron propose un survol des nombreuses actions

¹ Voir Elisabeth SCHÜSSLER FIORENZA, *En mémoire d'elle. Essai de reconstruction des origines chrétiennes selon la théologie féministe*, Paris, Éd. du Cerf, 1986, p. 344.

prises de l'avant au cours de l'histoire de Femmes et Ministères pour qu'advienne une Église égalitaire.

Les textes suivants ont été regroupés en fonction des panels tenus lors du synode des femmes de 2023. Comment une Église égalitaire peut-elle mieux remplir sa mission ? Les contributions sous ce deuxième thème rassemblent les textes de personnes engagées dans des communautés chrétiennes critiques du discours du Vatican. Michèle Beaulac nous fait découvrir la communauté chrétienne Saint-Albert-le-Grand et l'influence qu'y exercent les femmes. Marie Bouclin, partant de son expérience au sein du groupe de Femmes prêtres catholiques romaines, propose une série d'exemples soulignant les bénéfices que pourrait retirer l'Église à faire place à une culture égalitaire et au sacerdoce des femmes. Élodie Ekobena, alors chargée de projet au secteur Vivre ensemble du Centre Justice et Foi, aborde la question de l'égalité dans l'Église à partir d'une approche décoloniale. Darla Sloan, de l'Église Unie du Canada, explore quant à elle l'importance et la place du discernement dans la vie de la communauté pour qu'on puisse en arriver à construire une Église égalitaire.

La démarche synodale se veut un temps de rencontre regroupant des personnes de différents horizons. Les textes la section suivante regroupe des contributions européennes sur la signification de la démarche synodale pour les femmes et pour l'égalité dans l'Église. Dans le premier article, « Quelle dignité pour les femmes ? Une question biaisée », rédigé par Sylvaine Landrison du Comité de la jupe (France), l'auteurice montre à partir d'extraits bibliques la complexité de la question énoncée dans le titre de son texte. Elle montre comment le discours des autorités de l'Église catholique sur la représentation du genre valorisent un discours de la complémentarité des genres qui n'est pas synonyme d'égalité. Le texte d'Anne Guillard de la collective Oh My Goddess! (France) ouvre à une nouvelle ecclésiologie qui cesse d'être figée au nom de la tradition. Connaître son histoire permet d'avoir une meilleure connaissance de soi, mais également de construire, et surtout, de donner un nouveau souffle pour qu'advienne un changement dans l'histoire. Le troisième texte, celui de Margit Eckholt, à partir du synode d'Allemagne, rappelle des arguments utilisés dans différents documents doctrinaux mobilisés par l'Église pour exclure les femmes de certains ministères. Si le respect des aspirations des



femmes pour une pleine participation de ces dernières aux ministères est essentiel, l'enjeu, comme l'évoque Margit Eckholt, est plus grand ; il en va de l'avenir de la crédibilité de l'Église. La démarche synodale se veut aussi un temps d'arrêt pour faire le point et donner une nouvelle orientation à la vie de la communauté. Pour y parvenir, l'écoute est

indissociable de la parole. Le texte de Martine Floret, du Réseau des femmes en Église – Suisse, s'intéresse à la parole, parole des femmes qui dénonce les abus commis et qui nomme les aspirations à travers l'utilisation d'un langage critique.

Le texte collaboratif de Christine Lemaire, Johanne Carpentier et Marie Bergeron propose une synthèse des travaux collectifs du synode des femmes de 2023. Celui-ci s'est clôturé par une célébration qui a constitué un temps festif, organisé par le groupe Deborah de L'autre Parole. Elle nous a permis d'unir nos voix pour des chants et, bien sûr, de célébrer l'eucharistie féministe.

Certes, ce numéro propose différentes lectures de la question qui demeure toujours d'actualité lorsqu'il s'agit de la place des femmes dans la vie de l'Église : comment entrer en dialogue avec cette institution qui continue à exclure les femmes de l'ordination au nom de la tradition et de la complémentarité des sexes ? La question m'apparaît essentielle et indissociable de celle de savoir quelles sont les alternatives qui s'offrent aux femmes. Cette question peut s'appliquer à différents défis rencontrés par les femmes, dont celui de l'accès à l'avortement. C'est là le sujet de la chronique de Martine Lacroix, rappelant la fragilité des acquis réalisés par les femmes et, indirectement, l'importance des multiples formes d'engagements féministes comme contrepoids devant l'antiféminisme dont font preuve certains gouvernements et certaines institutions comme l'Église catholique.

Bonne lecture !

Nathalie Tremblay
Pour le comité de rédaction

UN COLLOQUE COLLABORATIF ENTRE DEUX PARTENAIRES DE LONGUE DATE : L'AUTRE PAROLE ET FEMMES ET MINISTÈRES

Des synodes parallèles des femmes pour revendiquer l'égalité

Denise Couture, *groupe Bonne Nouv'ailes de L'autre Parole*

Le pape François a convoqué un Synode sur la synodalité (2021-2024). On entend rarement le mot « synode » hors du champ ecclésial. Il vient du grec et signifie « réunion ». Celui sur la synodalité se présente comme une réunion sur la manière de tenir une réunion ou, dit dans les mots des documents officiels, sur la manière de « marcher ensemble » en Église. Les médias grand public l'ont présenté comme une rencontre mondiale et triennale des évêques sur l'avenir de l'Église catholique romaine.

Fait remarquable dans l'orbite romaine, le Synode sur la synodalité a donné plus d'espace aux femmes que par le passé. D'abord, pour la première fois en octobre 2023, des femmes ont participé à l'assemblée synodale avec droit de vote : 54 femmes, religieuses et laïques, sur 365 votant·es (15 %). Ensuite, l'une des quinze questions posées à la même session synodale portait sur la participation des femmes dans l'Église, formulée ainsi : « Comment l'Église de notre temps peut-elle mieux remplir sa mission en reconnaissant et en promouvant davantage la dignité baptismale des femmes¹ ? »

Une telle inclusion de femmes votantes et d'une question thématique sur la dignité des femmes se produit alors que par ailleurs, d'un point de vue féministe, nous piétinons à cent lieues de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'Église catholique. La reconnaissance de ce que les autorités ecclésiales appellent la « dignité baptismale des femmes » vise à leurs yeux à

¹ XVI Assemblée générale ordinaire du synode des évêques, *Instrumentum laboris pour la Première Session (octobre 2023)*, Question B2.3, p. 3 et p. 43-44.

honorer les fonctions féminines différentes de celles masculines, des fonctions de service. Elle ne signifie pas l'égalité de droits.



Une mobilisation internationale pour revendiquer l'égalité

De nombreux groupes féministes et catholiques sur la scène mondiale ont saisi l'occasion pour réclamer haut et fort l'égalité des femmes et des hommes dans l'Église catholique, dont la revendication de l'accès des femmes à la prêtrise. C'est dans ce contexte qu'ont émergé en octobre 2023 des synodes parallèles des femmes, tenus au même moment que le synode romain. Plusieurs groupes féministes se réunissaient, à Rome ou ailleurs dans le monde, pour manifester leurs revendications à une radicale égalité entre toutes et tous dans l'Église catholique.

Pour ne nommer que quelques organismes, mentionnons la présence à Rome en octobre 2023 du réseau Catholic Women's Council, qui regroupe une soixantaine d'associations et qui y a coordonné, en présence ou en ligne, diverses activités publiques du 3 au 11 octobre sous le thème *Ecclesia for Equality*; la marche dans les rues de la ville, le 6 octobre, organisée par le groupe Women's Ordination Conference, pour réclamer l'accès des femmes à la prêtrise; la tenue par le groupe Unbounded Spirit, qui lutte pour la reconnaissance des droits humains dans l'Église catholique, d'un synode parallèle des laïques du 8 au 14 octobre, au cours duquel 110 théologien·nes ou personnes engagées dans l'Église ont pris la parole, du 8 au 12 octobre

en ligne, et du 13 au 14 octobre en présence et en ligne, à Rome et à Bristol en Angleterre ; la présence à Rome du groupe français Le Comité de la jupe les 10 et 11 octobre ; la tenue par les Roman Catholic Women Priests d'une rencontre le 11 octobre à Rome, sous le thème *Vivre l'inclusivité de l'évangile et la justice de genre*².

Dans cette lignée, un Synode des femmes de Montréal s'est tenu les 13 et 14 octobre 2023, organisé conjointement par la collective L'autre Parole et par le réseau Femmes et Ministères. Il a rassemblé quelque quatre-vingts personnes pendant deux jours autour de panels québécois, intergénérationnels et internationaux, autour de cercles de parole et autour d'une célébration féministe de l'espérance. Le présent numéro de la revue *L'autre Parole* publie les textes de ces activités. Un deuxième Synode des femmes de Montréal s'est tenu le 7 septembre 2024, réunissant entre autres la délégation québécoise votante au synode romain d'octobre 2024. Le prochain numéro de la revue *L'autre Parole*, Le Synode des femmes, tome 2, y est consacré.

Suivant un petit renversement grammatical, je désire souligner que le mot « femmes » inclut les hommes dans l'expression *synode des femmes*. On pourrait concevoir celui-ci comme un processus continu qui se produit chaque fois que des féministes, femmes et hommes, se réunissent ou prennent la parole pour revendiquer une égalité de droits entre les femmes et les hommes dans l'Église catholique ou pour y vivre librement cette égalité aujourd'hui.

Le Synode des femmes de Montréal de 2023 avait pour thème *Vivre l'égalité aujourd'hui* et adoptait trois stratégies :

Rendre visible et célébrer le mouvement féministe qui conteste le patriarcat catholique romain.

Démonter la logique hiérarchique de subordination des femmes implantée par le Vatican en vivant dès aujourd'hui des relations fondées sur des principes d'égalité, de justice et de participation de toutes et de tous : vivre aujourd'hui l'ecclésià que nous espérons pour demain. Le mot « ecclésià » désigne l'Église dans le Deuxième Testament. Il signifiait chez les Grecs un espace public de prise de parole, de délibération et de décision. Le synode des femmes se veut une telle ecclésià, une ecclésià de disciples égales et égaux.

Construire une solidarité entre les féministes sociales et les féministes chrétiennes dans le cadre de la lutte contre le patriarcat du Vatican, un aspect crucial, car le patriarcat catholique a un effet délétère sur toutes les femmes du monde, pas seulement sur les

² Pour plus d'information sur ces événements respectifs, on pourra consulter :

<https://www.catholicwomenscouncil.org/fr> ;

<https://comitedelajupe.fr/le-comite-de-la-jupe-a-rome-a-loccasion-du-synode-sur-la-synodalite/> ;

<https://www.womensordination.org/womens-ordination-conference-in-rome/> ;

<https://spiritunbounded.org> ;

<https://arcwprome.blogspot.com/2023/08/blog-post.html>.

femmes catholiques. Le colloque *Femmes et gouvernance. Des rapports à changer entre l'Église et l'État*, coorganisé par le groupe Femmes, politique et démocratie, le réseau Femmes et Ministères et la collective L'autre Parole, tenu à Québec le 8 décembre 2023, s'est concentré sur ce troisième objectif.

La revendication de l'égalité entre les femmes et les hommes au synode romain

La tenue de ces activités variées témoigne de la vitalité des mouvements féministes et catholiques sur le plan international. Mais comment le synode romain sur la synodalité a-t-il accueilli leurs revendications d'égalité ? Les a-t-il accueillies ?

La question demeure lourde, car au moment où le synode romain sur la synodalité s'est ouvert, le Vatican persistait à édicter la dernière grande politique patriarcale soutenue par un État européen, qu'on peut résumer brièvement en quatre points : 1) les femmes seraient d'une nature essentiellement différente de celle des hommes, complémentaires aux hommes ; 2) elles seraient différentes des hommes en ceci : le principe d'aide serait inscrit en elles, de sorte que les femmes sont au service des autres, en tant que mères physiques ou spirituelles ; 3) cette doctrine interdit de manière absolue la contraception non naturelle et l'avortement, sans exception ; 4) cette doctrine interdit l'accès des femmes aux ministères ordonnés à cause de leur nature féminine.

Installé·es autour de grandes tables rondes, les participant·es au synode romain d'octobre 2023 ont discuté, selon une méthode d'écoute mutuelle active, entre autres de la promotion de la dignité baptismale des femmes dans l'Église. En ce qui concerne les orientations de ces échanges, nous savons que la question a été controversée et que la revendication de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'Église catholique a été portée par nombre de participants·es votant·es au synode, par des femmes et par des hommes.

Pour les dirigeants du Vatican, la dignité des femmes renvoie à leur mission de service comme êtres complémentaires des hommes. D'un point de vue féministe, c'est précisément la notion de complémentarité des sexes ou de fonctions différentes selon les sexes qui constitue le nœud principal à défaire pour atteindre plutôt une égalité de fonctions.

Le document final de la session d'octobre 2023 du synode romain, rendu public le 28 octobre 2023, présente les résultats des discussions après plusieurs tours de votes. Sur la question des femmes, on lit : « Nous avons été créés homme et femme [...] [selon] deux expériences distinctes de la réalité humaine. L'Écriture Sainte témoigne de la complémentarité et de la réciprocité des femmes et des hommes³. » Le document réitère au bout du compte la position des dirigeants de l'Église. Placé parmi les points de convergence, l'énoncé est présenté

³ XVI Assemblée générale du synode des évêques, Première session, 4-29 octobre 2023, *Une Église synodale en mission. Rapport de synthèse*, Cité du Vatican, n° 9a, p. 23.

comme ce sur quoi l'ensemble des participants·es est tombé d'accord et qu'on ne remet pas en question. Le document tait ainsi les désaccords.

En ce qui concerne la participation des femmes dans l'Église, le même document ouvre à une étude sur l'accès des femmes au diaconat entre les deux sessions synodales de 2023 et de 2024. D'un point de vue féministe, on craint un diaconat spécifique aux femmes, de service féminin aux prêtres, sans ordination sacramentelle, qui ne signifierait pas encore une égalité des femmes et des hommes dans l'Église. Entre les synodes de 2023 et de 2024, au moment où la question du diaconat des femmes est ouverte et en débat, au moment où des féministes revendiquent un diaconat des femmes égal à celui des hommes et non un diaconat spécifiquement féminin, voilà que, lors d'une entrevue à la chaîne de télévision états-unienne CBS diffusée le 21 mai 2024, le pape François laisse tomber sa position sur la question. Il dit non à la possibilité pour les femmes de devenir un jour membres du clergé dans l'ordre des diacres. Il précise ensuite que le Synode sur la synodalité ne sera pas le lieu de décider du diaconat des femmes. Il clôt la question.

La dernière session du Synode sur la synodalité s'est déroulée en octobre 2024. Les groupes féministes ont poursuivi la revendication de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'Église. La mouvance des synodes des femmes demeure bien vivante.

L'égalité entre les femmes et les hommes dans l'Église catholique

Une revendication toujours d'actualité

Joce-Lyne Biron¹, réseau Femmes et Ministères

La solidarité entre le réseau Femmes et Ministères et la collective L'autre Parole remonte à quelques décennies et s'est raffermi au cours des dernières années. Soulignons la coorganisation récente de plusieurs colloques², ce qui a confirmé le désir de *marcher ensemble* et de poursuivre une militance commune pour une Église égalitaire en parole et en vérité.

Le Synode sur la synodalité se présente comme un *temps de conversion* au cours duquel le magistère romain a à se laisser toucher par l'Esprit. Peut-être lui inspirera-t-il un nouveau regard sur le monde, empreint de bienveillance, ouvert au dialogue, à des prises de conscience et à des remises en question. Les propos ci-dessous réitèrent des interpellations adressées à l'Église, sous diverses formes (rencontres, publications, mémoires, colloques) depuis quatre décennies et laissées sans réponse crédible, voire sans accusé de réception.

L'Église comme communion et diversité des cultures

Le Credo de l'Église, une, sainte, catholique (universelle) et apostolique, n'exige pas une uniformité de pratiques rituelles et autres. Ainsi, différents rites liturgiques (latin ou romain, mozarabe, ambrosien, byzantin, syriaque et autres rites orientaux) sont parvenus jusqu'à aujourd'hui et n'entravent pas l'unité de l'Église.

D'ordre disciplinaire, le célibat ecclésiastique n'appartient pas non plus au kérygme. Le mariage des prêtres est autorisé dans des Églises orientales, l'épiscopat étant réservé aux moines et aux prêtres célibataires. Les prêtres anglicans mariés ayant adhéré au catholicisme ont conservé leurs fonctions presbytérales auprès des communautés anglicanes qui se sont aussi converties. *A contrario*, le Vatican a refusé d'ordonner des hommes mariés pour desservir les nations autochtones au Canada, malgré les demandes réitérées des évêques canadiens ; même réponse à une demande semblable émanant du synode sur l'Amazonie, en 2019.

¹ Joce-Lyne Biron est titulaire d'une licence ès lettres, d'une maîtrise en linguistique et d'une maîtrise en administration publique. Elle a fait carrière au ministère de l'Éducation, où elle a exercé des fonctions de conseils et de coordination en formation en enseignement. Elle a été membre de L'autre Parole au début des années 1980 et de Femmes et Ministères, de 2007 jusqu'à sa dissolution alors qu'elle siégeait au Conseil d'administration.

² Femmes et gouvernance : mêmes enjeux dans l'Église et dans l'État ? (2022), Le Synode des femmes : vivre l'égalité aujourd'hui (2023) et Femmes et gouvernance : des rapports à changer entre l'État et l'Église ? (2023).

Comment alors porter la Bonne Nouvelle et célébrer l'eucharistie ?

Si, dans la culture de certains pays d'Asie, seul un homme célibataire est digne d'exercer des fonctions presbytérales, ailleurs, seul un homme marié est digne de confiance. Durant des siècles, en l'absence de pasteurs ordonnés, des communautés chrétiennes ont vécu et célébré leur foi parce que s'y trouvaient des femmes et des hommes porteurs du message évangélique. Tous les rapports continentaux sur le Synode sur la synodalité font état de la *question sensible* de la place des femmes dans l'Église. Au Québec et ailleurs, l'ordination au diaconat et au presbytérat pour les femmes est revendiquée au nom du baptême, qui reconnaît « l'égalité fondamentale de tous les êtres humains » (*Gaudium et spes*, 29).

Pour une Église égalitaire

Particulièrement au Québec, l'Église s'inscrit dans une société qui peut être considérée comme un exemple à suivre en matière d'égalité, une égalité de droits à parfaire dans sa mise en œuvre, certes, mais dont la construction repose sur des assises solides. Dans une société égalitaire et laïque, voire anticléricale en certains milieux, le traitement discriminatoire réservé aux femmes par l'Église fait scandale et discrédite l'Église.

Pour ne citer que ces deux exemples, mentionnons la non-reconnaissance des fonctions *pastorales* exercées par les femmes catéchètes en paroisse et la non-reconnaissance des agentes de pastorale mandatées par l'évêque à des fonctions qui, selon toute vraisemblance, sont celles des diacres permanents. Cependant, au Québec, des évêques acceptent qu'elles président au commentaire homilétique qui leur est interdit selon le canon 833.3.

L'accès aux ministères ordonnés

Le Christ n'a pas ordonné de prêtres : il a choisi des apôtres. Il a appelé des disciples pour annoncer la Bonne Nouvelle aux pauvres, aux captifs la délivrance. Il a envoyé Marie de Magdala porter témoignage de sa Résurrection. Dans les premiers temps de l'Église, des femmes agissaient comme responsables de communautés, des *diaconesses*, des *prédicatrices*, des *prophétesses*... Ces femmes témoignaient de l'Évangile selon les *dons* reçus de l'Esprit, dons variés prodigués sans aucune discrimination : « Il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni libre, il n'y a plus ni homme ni femme ; car tous vous êtes un en Jésus-Christ » (Galates 3, 28). Les avis peuvent différer quant aux fonctions exercées par les *diaconesses* et par les diacres ; cependant, quelles qu'elles aient été, le concile de Chalcédoine (451) fait état d'une même ordination. En 2016, la Commission mandatée par le pape François pour étudier la *possibilité* du diaconat féminin a établi que, dans les premières communautés chrétiennes, la présence de femmes en responsabilité était avérée.

Un même baptême

Dans l'Église hiérarchique et patriarcale que nous connaissons, seuls les hommes sont appelés aux fonctions diaconales et presbytérales. Sont-ils les seuls êtres humains à posséder les dons de l'Esprit qui les rendent aptes à « se mettre au service de Dieu et de l'Église » pour porter le message évangélique à leurs frères et sœurs membres d'une communauté chrétienne, et à faire reconnaître la pertinence de cet appel par leur évêque ?

Dans une société égalitaire, cette discrimination basée sur le sexe est une injustice. Dans le langage religieux, c'est un péché découlant du patriarcat. Et quel devrait être le préalable absolu pour que l'appel reçu, après un exercice du discernement, puisse être reconnu par l'évêque ? Réponse : le baptême et la confirmation. Or, ces deux sacrements ne discriminent pas selon le sexe. Pourquoi l'accès aux ministères ordonnés est-il refusé aux femmes ? La mission de l'Église n'est-elle pas l'accompagnement spirituel de la communauté chrétienne, n'est-elle pas d'y susciter des responsables ordonnés, femmes et hommes, selon les charismes qui les animent ?

En lieu et place de l'obéissance au Code de droit canonique, il faut s'interroger sur les besoins spirituels auxquels l'Église doit répondre pour alimenter la foi des communautés chrétiennes. Les dirigeants de l'Église ne sont pas *experts* en la matière. Depuis Vatican II, la première place appartient au *peuple de Dieu*. L'Église a pour mission de rassembler, non pas de sanctionner et d'exclure comme l'y incite le canon 1024, qui stipule que seul un homme baptisé peut recevoir l'ordination sacramentelle.

À quand le diaconat au féminin ?

Depuis le pape Paul VI (1963-1978), le diaconat a fait l'objet de plusieurs commissions d'études, la dernière mandatée par François en 2019. Le diaconat devait constituer l'une des questions majeures de la session d'octobre 2024 du Synode sur la synodalité. Le pape François est bien conscient du malaise exprimé par les femmes, qui composent la moitié de la population catholique, de la colère et de l'indignation de nombre d'entre elles. Il sait aussi que l'Église ne peut avancer sur la question des femmes sans considérer sérieusement le point de vue des hommes et des femmes.

Mais le pape François connaît ses pires ennemis : ceux-là qui occupent le Vatican, les gardiens de l'ordre établi. C'est ainsi que le 14 mars 2024, on apprend que « la constitution de dix groupes de travail ne prendrait pas en charge les dossiers concernant les femmes, ceux-ci étant renvoyés à octobre 2025³ ». Lors d'une entrevue à la chaîne de télévision CBS,

³ Sylvaine LANDRIVON et Carmen CHAUMET, « Le diaconat féminin évacué des débats du synode : la justification est un peu grossière », *La Croix*, 16 avril 2024.

aux États-Unis, diffusée le 21 mai 2024, le pape François a dit non au diaconat des femmes. Exit le *marcher ensemble* en Église⁴.

Ce fut la déception et l'incompréhension des féministes et de plusieurs hommes d'Église, malgré la soumission qu'exige le canon 833.3. Citons Mgr Jean-Marc Vesco, archevêque d'Alger, à propos du diaconat féminin : « Ce qui paraît inimaginable aujourd'hui deviendra naturel demain » et, se questionnant sur le sacrement de l'ordre : « Tout en lui est-il intangible, fixé pour l'éternité⁵ ? »

L'accès au presbytérat pour les femmes permettrait de transformer l'institution et son discours patriarcal. Il est urgent de le faire, considérant l'influence du pape même auprès de dirigeants de pays où l'Église catholique romaine est presque inexistante. Les femmes n'atteindront pas l'égalité réelle tant que cette égalité ne sera pas partagée par toutes les femmes, partout dans le monde.

Devant ce qui paraît une décision précipitée du pape François sur le diaconat des femmes, les féministes catholiques doivent poursuivre leur mobilisation afin de déconstruire les arguments théologiques non fondés qui font obstacles à la reconnaissance des fonctions pastorales exercées par les femmes dans l'Église. Ces arguments déforment le message évangélique et discréditent l'Église. L'engagement de ses membres contestataires ou *rebelle*s qui travaillent en marge des discours autorisés porte le message évangélique rassembleur, en fidélité à l'essentiel de la foi.

Pour ce faire, rassemblons toutes les solidarités, y compris à l'extérieur de l'Église. Au besoin, faisons appel à la *scandalisation*. Malgré les vents contraires, le *peuple de Dieu* est l'Église. Le Synode appelle le Magistère à emprunter un chemin de *conversion*, à *marcher ensemble*, non pas à imposer son rythme.

Féministes en Église, refusons de partir ou de nous taire !

Nous voulons être entendues :

Terminée, l'exclusion des femmes !

À tous les ministères et à la gouvernance,
les femmes sont appelées⁶ !

La crédibilité de l'Église en dépend !

⁴ Loup BESMOND DE SENNEVILLE, « Le pape François ferme la porte au diaconat féminin », *La Croix*, 21 mai 2024.

⁵ *La Croix*, 24 mai 2024.

⁶ Voir le Manifeste de Femmes et Ministères rédigé dans le cadre de la consultation du Synode sur la synodalité : <https://femmes-ministeres.lautreparole.org/?p=6895>.

COMMENT UNE ÉGLISE ÉGALITAIRE PEUT-ELLE MIEUX REMPLIR SA MISSION ?

Une communauté de laïques dans l'institution

Michèle Beaulac¹

La Communauté chrétienne Saint-Albert-le-Grand (CCSA) est un regroupement de chrétiens et de chrétiennes engagé·es à vivre l'Évangile à la lumière du concile Vatican II. Chercheurs et chercheuses de Dieu, quel que soit leur itinéraire, ses membres partagent l'eucharistie dominicale pour s'approprier la Parole et nourrir leur vie fraternelle et leur engagement à faire advenir un monde de justice et de paix. La communauté se construit par une liturgie réfléchie et signifiante, la prise en charge communautaire de son action pastorale et des projets à vivre entre les dimanches. La volonté de « faire communauté » doit orienter les décisions et guider l'interprétation des règles de fonctionnement.

La CCSA occupe des locaux dans le couvent des frères dominicains sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à Montréal. Elle a été fondée il y a plus de cinquante ans par André Gignac, un dominicain. Répondant à la demande de membres d'une communauté de base et d'autres personnes qui assistaient à la messe conventuelle des dominicains, il les a invités à fonder une communauté chrétienne dont les membres seraient entièrement responsables. Celle-ci accueillerait toutes les personnes qui choisiraient d'en faire partie, quel que soit leur itinéraire de vie. En 1972, malgré quelques embûches, la CCSA a été reconnue par le diocèse de Montréal comme une communauté chrétienne non territoriale, c'est-à-dire une « paroisse » n'ayant pas de territoire bien défini autour d'une église. En effet, les membres proviennent de tous les coins de Montréal et des banlieues.

André Gignac était un liturgiste et, comme le concile Vatican II avait ouvert la porte à de nouvelles pratiques dans ce domaine, il a expérimenté avec les membres de la communauté de

¹ Michèle Beaulac fait partie de la communauté chrétienne de Saint-Albert-le-Grand, à Montréal, depuis une quinzaine d'années. Depuis juin 2023, elle y occupe la fonction de présidente. Son parcours universitaire et professionnel a été centré sur l'éducation : rééducation, enseignement et administration scolaire dans plusieurs milieux différents.

nouvelles façons de vivre l'eucharistie et les sacrements. En peu de temps, des comités et des services se sont constitués pour la préparation des célébrations, pour les lectures, l'accueil, le service de la communion, la préparation aux sacrements, l'aide aux personnes en difficulté, un groupe de lecture biblique, des repas communautaires, l'informatique, le site web et bien d'autres.

L'organisation de la communauté

La communauté est administrée par douze personnes élues à l'assemblée générale annuelle des membres pour former le conseil de pastorale. Elles sont élues pour un mandat de deux ans. Cinq d'entre elles forment le comité exécutif : président·e, vice-président·e, trésorier·ère, secrétaire et conseiller·ère. Depuis que la communauté existe, femmes et hommes partagent les responsabilités. C'est une décision d'André Gignac que la CCSA a toujours respectée. Actuellement, huit femmes sont membres du conseil de pastorale, dont trois sont aussi membres de l'exécutif. C'est le conseil de pastorale qui est responsable de tous les aspects de la vie de la communauté, y compris des finances. Il voit à l'application des décisions de l'assemblée générale, il étudie les projets, les orientations, et prend les décisions quant à leur pertinence. C'est un lieu de discussion sur les questions de fond qui touchent la communauté. Le conseil est également responsable de l'animation de la vie spirituelle de la communauté, compte tenu de la mission de la CCSA.

Les célébrations liturgiques occupent une grande place dans la vie de la communauté.

Chaque célébration eucharistique est préparée par le comité de liturgie, qui est sous la responsabilité d'une femme. Le prêtre qui présidera la célébration y participe. Chacun·e apporte sa compréhension des textes liturgiques. On choisit un thème autour duquel vont se greffer la prière eucharistique, les intentions de prière et les chants. Nous chantons beaucoup, à Saint-Albert ! Hommes et femmes peuvent faire l'homélie.

Lorsqu'il n'y a pas de prêtre disponible, nous remplaçons l'eucharistie par une célébration de la Parole, et la présidence est exercée par un·e membre de l'équipe de liturgie. Les sacrements d'initiation chrétienne sont préparés par des personnes laïques, et la célébration de ces sacrements est préparée conjointement avec le comité de liturgie, puisqu'on les célèbre le dimanche en communauté.

Et le prêtre ? Évidemment, puisqu'on en est encore là, il préside l'eucharistie. Il participe à la préparation des célébrations avec le comité de liturgie et porte, lui aussi, la responsabilité de l'animation spirituelle de la communauté.

La communauté favorise les activités qui permettent aux membres de se connaître, d'échanger, de partager. Aux repas communautaires, un·e invité·e présente un sujet dont les membres pourront ensuite discuter ensemble. Après l'eucharistie, un café est offert et ceux qui le souhaitent s'attardent pour échanger et prendre des nouvelles des unes et des autres. Les membres à l'accueil souhaitent la bienvenue aux nouvelles personnes qui se présentent. Enfin,

les activités de la communauté sont présentées à la communauté à la fin de la messe ou leur sont communiquées par courriel pour encourager la participation.

Mon expérience de la vie de cette communauté

J'ai connu la CCSA il y a à peu près dix-sept ans. Comme bien des personnes, j'ai d'abord été touchée par la beauté des célébrations. J'ai ensuite découvert l'engagement des membres à ce que la communauté demeure ouverte, accueillante et fraternelle. Il y a une volonté de la garder vivante et dynamique malgré tous les aléas qui se présentent.

Je l'ai connue davantage en étant bénévole au secrétariat pendant six ans. En juin 2023, les membres m'ont accordé leur confiance et j'ai été élue présidente pour un mandat de deux ans. Cette tâche est exigeante ; elle touche non seulement les activités internes de la communauté, mais également les liens avec la communauté des dominicains, occasionnellement avec d'autres responsables de paroisses et avec le propriétaire de l'immeuble où nous louons nos locaux. La CCSA traverse actuellement une période de remous et de vents contraires, ce qui ne facilite pas les choses.

Il y a déjà eu plusieurs femmes à la présidence de la communauté, je ne suis pas une exception. L'influence des femmes à la CCSA ne s'exerce pas seulement par la présidente, mais par toutes celles qui s'engagent dans les différents comités et services, notamment au comité de liturgie et au conseil de pastorale. J'ai espoir que nous pourrions accueillir de nouveaux membres qui partageront notre mission et notre désir de faire communauté.

Mouvement des femmes prêtres et mission de l'Église catholique

Marie Evans Bouclin¹

Commençons par la fin de la question qui m'a été posée : quelle est, au juste, la mission de l'Église catholique ? Pour notre mouvement de femmes prêtres catholiques, je crois qu'elle se résume en des termes les plus simples, ceux de l'évangile attribué à Luc, citant le prophète Isaïe (cf. Luc 4, 18-19) : « [...] porter la bonne nouvelle aux pauvres, annoncer aux captifs la délivrance et aux aveugles le retour à la vue, rendre la liberté aux opprimés, proclamer une année de grâce. » Cela m'amène à une deuxième question : qu'est-ce que l'Église, telle qu'entendue, au cours de ce synode, sous le vocable d'ecclésia ? Elle est, bien sûr, une société juridique dont le siège social est au Vatican, avec des succursales locales, toutes gérées par des hommes investis d'un pouvoir sacré du fait de leur sacerdoce et gradué selon leurs rangs. L'Église est aussi une entité politique et économique, la « *mater et magistra* » d'un système religieux : l'Église catholique romaine. Elle est, enfin, « peuple de Dieu », communion des disciples de Jésus de Nazareth, « corps mystique du Christ ». Une Église égalitaire, de quelque manière que nous la comprenions, se résume dans ce que l'apôtre Paul écrivait dans sa lettre aux Galates (3, 28) : « Dans le Christ, il n'y plus de race juive ou païenne, plus de personnes esclaves ou libres, il n'y a plus l'homme et la femme ; toutes et tous, vous ne faites qu'un dans le Christ. »

Mon expérience personnelle

La mission du mouvement des Femmes prêtres catholiques « est de préparer, d'ordonner et de soutenir des femmes qualifiées, provenant de tous les états de vie, qui sont fidèles à un modèle inclusif d'Église et qui sont appelées par l'Esprit saint et leur communauté de foi à servir le Peuple de Dieu ». Pour nous, « modèle inclusif » veut dire qu'on accueille des candidates sans faire d'exception de race, de couleur, de langue, d'orientation sexuelle ou de genre, d'âge ou d'état civil. Parmi nos prêtres, il y a donc des femmes consacrées, des

¹ Marie Evans Bouclin est théologienne. Elle a d'abord été enseignante au secondaire, puis traductrice autonome dans les domaines de l'éducation, de l'éthique et de la religion. Elle s'intéresse depuis trente ans au sort des femmes violentées dans l'Église. En 2002, elle a assisté aux premières ordinations de femmes catholiques de l'ère moderne sur le Danube et a été élue coordonnatrice du Comité de direction de *Women's Ordination Worldwide*. En 2007, elle a été ordonnée prêtre, puis évêque en 2011 pour les Femmes prêtres catholiques romaines (RCWP/FPCR) du Canada. Elle est l'auteur de *Pour vivre debout : femmes et abus de pouvoir dans l'Église catholique*. Elle fait aussi partie du conseil d'administration de *Outrage Canada*, organisme qui documente les cas d'abus sexuels dans l'Église catholique et mène des enquêtes indépendantes. Elle est mariée depuis plus de 50 ans, mère de trois enfants et grand-mère. Elle est membre de L'autre Parole.

célibataires, des femmes mariées (à un homme ou à une femme), des mères et des grand-mères de diverses ethnies. Nos communautés (nous en avons une dizaine au Canada) reflètent cette même diversité.

Nous acceptons d'être ordonnées dans le respect du rituel catholique, tout en dérogeant à la prescription romaine (le canon 1024) stipulant que seuls les hommes peuvent être ordonnés. Il est vrai que le prix à payer est l'excommunication, une punition injuste pour avoir transgressé une loi injuste. L'égalité, c'est une question de justice, c'est vouloir se conformer à l'intention divine qui a créé l'homme et la femme à son image. L'égalité se manifeste de plusieurs façons : si nous sommes toutes et tous baptisé·es « prêtres, prophètes et membres de la famille divine », chacune et chacun a droit de parole dans nos prises de décisions, chacune et chacun doit faire fructifier ses dons et talents pour annoncer le Royaume. Le rôle principal de nos prêtres est d'appeler et d'activer les talents de chacun·e – que ce soit l'animation musicale de nos liturgies, la préparation d'un baptême ou d'un mariage, la livraison de vivres aux personnes démunies, la promotion de la justice sociale, en somme, la construction d'un monde meilleur. Chaque communauté décide de sa « mission ». Notre communauté Levain, à Sudbury en Ontario, par exemple, a « adopté » deux jeunes juges de l'Afghanistan qui ne peuvent exercer leur métier au Canada et doivent quand même subvenir aux besoins de leurs familles. C'est une de nos paroissiennes, elle-même juge, qui coordonne ce projet. La communauté de Regina a choisi la mission de la réconciliation avec les Métis et les Autochtones – leurs « ministres de la musique » étant eux-mêmes métis. Notre communauté de Vancouver est coordonnée par une artiste (prêtre), biraciale, qui dirige une *Catholic Worker House* et a fait un séjour en prison pour avoir participé à une manifestation contre une des grandes pétrolières.

Un autre aspect d'une Église égalitaire est sa simplicité – dans les vêtements, les vases liturgiques et l'absence de titres honorifiques. Il est écrit dans nos constitutions sous la rubrique « valeurs » : « Nous adoptons des modèles communautaires de gouvernance [...] qui encouragent l'autonomisation et le service généreux et qui rejettent toute forme de domination, d'intimidation et de discrimination. » Nous élisons nos évêques à la suite d'une consultation auprès de toute la communauté.

Comment ce que nous vivons peut-il profiter à l'Église ?

Une des missions secondaires du mouvement des femmes prêtres est de renouveler, en adoptant une méthode de déconstruction et de reconstruction, la théologie, la liturgie et la pastorale dans nos communautés qui, bien que marginalisées, n'ont jamais quitté l'Église catholique.

Voici quelques exemples qui peuvent profiter à l'ensemble de l'Église. D'abord, sur le plan de la théologie, nos candidates au sacerdoce doivent connaître les théologies féministes, *womanist* et de la libération. Les plus anciennes parmi nous connaissent déjà le thomisme et la théologie scolastique, qui est tristement dépassée : on n'a qu'à penser à l'enseignement sur la sexualité, mais aussi sur l'économie, la guerre juste, et j'en passe. Si la grande Église se mettait à écouter

les voix des Catherine de Sienne, Thérèse d'Avila, Julienne de Norwich, Hildegarde de Bingen – leurs écrits authentiques, avant qu'ils soient passés au filtre des hommes d'Église –, ne profiterait-elle pas d'une foule de leçons sur l'équilibre psychique, corporel et spirituel ? Quand je pense, par exemple, au plus grand scandale de l'Église d'aujourd'hui – l'abus sexuel des enfants par des prêtres –, il me semble qu'il y aurait beaucoup plus d'efforts déployés pour la prévention, mais aussi pour la guérison des traumatismes subis. Combien de diocèses ont fait faillite, non pas à cause des sommes versées pour des thérapies, mais pour des frais juridiques, afin que « l'Église » (institution) ne soit pas reconnue coupable et responsable ? Si nos prêtres étaient elles-mêmes mères de famille, la sécurité de nos enfants ne serait-elle pas une priorité ?

Nos liturgies sont plus inclusives, d'abord sur le plan du langage : le vocable « Dieu éternel et tout-puissant » se voit remplacé par des mots comme « Divine Providence », « Sagesse bienveillante », « Source de vie ». Un dieu trinitaire uniquement masculin ne suffit pas à exprimer la réalité divine. Les femmes sont invisibles ou largement absentes des textes bibliques choisis pour les messes dominicales. Nous allons donc chercher des textes bibliques jamais lus à la messe dominicale : l'histoire de Tamar, de Dinah et d'autres, pour montrer que les femmes ont joué un rôle de premier plan dans l'histoire du salut. Nous proclamons en entier le texte de l'apparition de Jésus à Marie Madeleine le matin de Pâques, y compris « Va dire à mes frères... » (Jean 20, 17).

Sur le plan de la liturgie, une autre adaptation très importante est faite au niveau des prières eucharistiques : ce sont des prières d'action de grâce et non des « sacrifices ». Pourquoi ? Parce que l'ancienne idée qu'il fallait la mort sanglante du « fils unique de Dieu » pour apaiser un dieu père abusif est à la racine de la justification de toutes les violences et des abus. Nous ne croyons plus à un dieu qui aime la souffrance, parce que nous avons jeté un regard neuf sur nos Écritures à l'aide d'exégètes et d'historiennes. Nous insérons dans nos célébrations des textes de prophètes des temps modernes, hommes et femmes. Presque tous les dimanches, nous devons faire un travail « d'adaptation » des lectures à un langage désexisé. Sur une note moins sombre, une jeune femme enceinte présidant à l'autel dans le temps de l'Avent ne serait-elle pas une image inspirante ?

En matière de pastorale, nous sommes souvent sollicitées pour bénir des mariages, accompagner des personnes malades et mourantes – y compris celles qui demandent l'aide à mourir –, surtout par des personnes blessées par l'Église. Nous prenons les gens là où ils en sont dans leur cheminement humain et spirituel. Nous essayons de témoigner par notre présence d'une réalité divine qui est bonté, tendresse et amour inconditionnel. Ces personnes ont souvent une grande soif de pardon. Nous ne transmettons plus une religion basée sur l'obéissance aveugle à la loi, sur la culpabilité et sur la peur d'un châtement éternel. Nous nous efforçons de vivre une foi empreinte de joie et d'espérance. En outre, la pastorale auprès des pauvres, des immigrant·es, des malades et des personnes en fin de vie se fait, dans nos communautés, par celles et ceux qui possèdent les qualités humaines nécessaires à ce genre de ministère, pas seulement par les personnes ordonnées. Le rôle de la pasteure et de son équipe

de leadership consiste justement à faire valoir les dons et talents de tous les membres de la communauté. Nous avons des associées, membres à part entière de la communauté nationale des Femmes prêtres catholiques romaines qui ne se sentent pas appelées au sacerdoce ministériel, mais qui ont une voix dans nos prises de décision. Ces personnes rendent d'immenses services sur le plan pastoral, liturgique et administratif dans nos diverses communautés. Cela dit, l'évêque n'est pas l'administratrice de la communauté des FPCR, mais la pasteure des pasteures, la leader spirituelle de la communauté. Une Église égalitaire valorise et va chercher tous les dons et talents des membres de nos communautés pour faire avancer la mission de l'Église.

Depuis notre fondation à la suite des ordinations sur le Danube en 2002, presque trois cents femmes prêtres ont été ordonnées sur cinq continents. Seize d'entre elles ont été élues évêques pour servir diverses régions de la planète. L'Église sous toutes ses formes, institution juridique, force politique et économique, mais surtout, Corps du Christ, gagnerait énormément à devenir égalitaire. À ce moment de son histoire, il en va même de sa survie...

L'égalité dans l'Église

Une approche décoloniale

Elodie Ekobena¹

La question posée (Comment une Église égalitaire peut-elle mieux remplir sa mission?) donne l'impression que l'égalité existe déjà au sein de l'Église. Or, pour moi, femme africaine, noire et néo-québécoise, née dans un monde aux prises avec la violence coloniale et la domination des un-es sur les autres, qui, de surcroît, connaît le rôle de l'Église autant pendant l'esclavage que de nos jours, une telle question reste pour le moins surprenante. J'expliquerai pourquoi, en illustrant mon propos de références à mon expérience en milieu communautaire et en en tirant les enseignements les plus pertinents.

Mon expérience communautaire

L'expérience que je choisis de vous partager découle de mes retrouvailles récentes avec les femmes de la communauté dont je suis issue. Cela a eu lieu cet été, lors du baptême de mon neveu et filleul. Quelques éléments, d'abord, sur ces femmes : elles sont diplômées, indépendantes financièrement, mères monoparentales, cheffes de famille et militantes. Certaines travaillent au péril de leur vie et de leur intégrité physique dans des secteurs précaires, sous-qualifiés et sous-payés du domaine des soins de santé. Un domaine qu'elles ont choisi non pas parce que cela était leur aspiration initiale, mais plutôt parce que leur condition migrante les a confinées indirectement dans ce secteur d'emploi². Leur expérience religieuse, quant à elle, s'inscrit différemment dans leur patrimoine culturel.

La question de l'égalité n'est pas abordée dans les mêmes modalités par ces femmes. Le mot « égalité » n'a d'ailleurs pas d'équivalence dans ma langue maternelle. Cette communauté de femmes partage une vision très proche des féministes autochtones d'ici : elle considère par exemple que l'accès effectif aux droits ne doit pas négliger la reconnaissance pleine et entière des hommes de leurs communautés.

Cette vision table surtout sur l'absence de hiérarchisation et d'asymétrie dans les rapports. Elle préserve les relations en évitant à certaines femmes de disposer d'un pouvoir qu'elles pourraient utiliser pour imposer aux autres leur propre modèle. Cela joue ainsi un rôle

¹ Elodie Ekobena est formée en sciences politiques, elle a codirigé des recueils sur les questions du racisme, de la gestion de travail migrant et de l'hospitalité. Elle est socialement impliquée auprès des organismes engagés et œuvrant sur les enjeux touchant les femmes, le racisme, la sécurité alimentaire et l'accueil des migrants. Elle est chargée de projets au secteur Vivre ensemble du Centre justice et foi.

² Françoise VERGÈS, *Un féminisme décolonial*, Paris, La Fabrique, 2019.

incontournable dans la communauté, dans la mesure où cela favorise le développement d'une intelligence collective qui laisse aux femmes la possibilité d'être actrices et sujets.

Cette approche leur permet de tisser des liens authentiques, enracinés et en symbiose avec leur milieu et leurs valeurs. Cela fait en sorte qu'elles s'embourbent moins dans des schèmes étrangers à leurs formes de vie. Elles mettent ainsi de l'avant des pratiques ancrées, tout en tissant des relations issues de leurs milieux de vie. Elles s'efforcent de revendiquer leur propre voix, de ne pas se laisser définir par d'autres, de se connaître et de se penser sans nécessairement se comparer à la figure masculine³. Leurs critères de dignité ou de bonne vie ne sont pas définis par rapport à leurs hommes.

Cela m'a amenée à me demander dans quelle mesure le féminisme de la tradition chrétienne québécoise est prêt à intégrer ces nouvelles dynamiques pour problématiser et pour réfléchir sur les enjeux du pluralisme les concernant⁴. Car, dans cet événement qui s'inscrit en parallèle au synode qui se déroule à Rome, je me suis demandé : qui a convoqué et fixé les termes de la discussion d'aujourd'hui ?

Même en prenant des femmes racisées comme interlocutrices, celles-ci seraient-elles pour autant considérées comme des objets d'étude ou des sujets politiques autonomes dotés d'une véritable capacité d'agir ? De telles questions sont à mon avis des préalables, si l'on aspire à des relations moins inégales et à renforcer leur souveraineté narrative. Au secteur « Vivre ensemble » du centre Justice et foi, nous avons mis sur pied avec Élisabeth Garant, ancienne directrice, des projets qui laissent aussi la place aux voix trop souvent marginalisées et inaudibles : une exposition intitulée « *QuébécoisEs, musulmanEs... et après ?* » tournée sur l'islamité québécoise, des balados et des ateliers.

Quels enseignements pour l'Église catholique ?

Je préfère parler d'enseignements, car le verbe « profiter », présent dans la question qui m'a été posée, induit l'idée que seule l'Église catholique en serait bénéficiaire, alors que cela devrait pourtant être réciproque. Cet élément est fondamental, puisque cela peut aider à l'établissement de relations entre les féministes chrétiennes blanches et les racisées. J'illustrerai mon propos en trois enseignements.

Premièrement, nous gagnerions déjà à accepter que des femmes d'ici et d'ailleurs fassent Église autrement et qu'elles proposent une autre lecture de leur rapport à l'Église. Un rapport qui tient non seulement compte du passif esclavagiste et colonialiste de l'Église, à l'origine de la déstructuration de leurs sociétés, mais aussi qui fait de la femme racisée une personne récusant

³ Léonora MIANO, *L'autre langue des femmes*, Paris, Grasset, 2021.

⁴ Leila BENHADJOUJJA, « Appréhender les contours de l'islamophobie pour la contrer », *Webzine Vivre ensemble*, janvier 2012.

les discours fatalistes et qui aspire à une parole singulière et transformatrice. Un rapport qui permet finalement de continuer à se construire pour devenir la gardienne de sa communauté, sa créatrice et sa protectrice.

Deuxièmement, nous devrions être ouvertes à l'idée qu'il se développe, hors des milieux comme ici, des lieux d'émergence d'un christianisme des subalternisées. Cette forme de christianisme conjugue la symbolique africaine, donne son importance aux rites sacramentaux qui font sens⁵, tient compte des situations de vie issues à la fois du poids des injustices et des discriminations, et renouvelle l'espérance de ces personnes. Je parle ici d'un christianisme fait de pratiques subjectives et qui s'adapte au langage de la communauté, à son expérience, à sa trajectoire, à son actualité, en plus d'intégrer son expression corporelle.

Cette participation corporelle permet d'exprimer une liberté existentielle qui lui est propre⁶. Le sens de l'entraide et celui de la famille constituent des normes essentielles. Durant la première vague de la pandémie, j'ai eu à vivre une expérience de mobilisation de la communauté congolaise chrétienne pour venir en aide aux étudiants et étudiantes évincé-es de leurs résidences par les universités. Je pense aussi aux luttes des femmes africaines sans statut. La plupart sont croyantes et fréquentent des Églises de la majorité. Mais leur situation nous est invisible et, pour beaucoup, méconnue.

Troisièmement, nous gagnerions à nous demander d'abord en quoi l'invisibilité de ces femmes, en marge ou carrément à l'extérieur de l'institution, pourrait nourrir la réflexion sur l'Église catholique d'aujourd'hui. Leur expérience religieuse est diverse et multiple. À mes yeux, c'est en reconnaissant et en respectant leurs trajectoires particulières que l'on serait en mesure de faire émerger des échanges qui seraient mutuellement bénéfiques. L'Église en serait ainsi renouvelée. Je pense ici à ce qu'elles vivent comme formes d'injustices raciales.

Ensuite, quels types de rapports allons-nous entretenir avec elles ? Sommes-nous disposées à des rapports moins inégaux entre les femmes du groupe majoritaire et celles dont je parle ? Quelle place leur accordera-t-on lorsqu'il s'agira de mettre de l'avant des réformes ou des initiatives concernant l'Église catholique au Québec ?

Pour le moment, ces rapports s'apparentent à l'inclusion différentielle⁷. D'après son théoricien, l'inclusion différentielle « constitue depuis longtemps un moyen d'écrire et d'analyser la façon dont l'inclusion dans une sphère ou un domaine peut être soumise à des degrés divers de subordination, d'autorité, de discrimination et de segmentation⁸ ». Ici, l'inclusion différentielle, concept plus riche que l'exclusion, renvoie à différents mécanismes qui tiennent à distance

⁵ Jean-Marc ELA, *Ma foi d'Africain*, Paris, Karthala, 1985.

⁶ Cornel WEST, « L'Évangile selon les Afro-Américains », *Le Monde diplomatique*, octobre 1984, p. 24-25.

⁷ Voir Sandro MEZZADRA et Brett NEILSON, « Frontières et inclusion différentielle », *Rue Descartes*, vol. 1, n° 67, 2010, p. 103.

⁸ *Ibid.*, p. 103.

l'égalité réelle d'importantes catégories de personnes. Au sein de l'Église, ces éléments sont d'ordre structurel et symbolique, et opèrent sous la forme de représentations différenciées à l'égard de certaines communautés. De telles logiques de stratification induisent un rapport différencié aux « communautés utiles » à l'Église alors que d'autres, moins dotées, s'en trouvent déconsidérées. Ce sont autant d'éléments qui invitent à penser à nouveau le rapport à la citoyenneté en termes d'inclusion et d'exclusion, même au sein de l'Église.

L'égalité dans l'Église Unie

Darla Sloane¹

Selon l'inspiration de la tradition protestante – pour laquelle la Bible est la référence ultime en matière de foi, de théologie, d'ecclésiologie et d'éthique –, je vais tenter de répondre à la question posée en me référant d'abord aux Écritures. Dans sa première lettre aux Corinthiens, Paul considère que tous les membres de l'Église sont d'une importance égale pour le bon fonctionnement du Corps du Christ et que chacun·e a reçu des dons de l'Esprit pour le bien de tous (1 Corinthiens 12). Ne peut-on pas, en l'occurrence, conclure que l'Église remplit mieux sa mission lorsque tous les membres du Corps du Christ ont des chances égales de discerner leurs dons de l'Esprit et de les actualiser pour le bien de tous et toutes ? L'Église Unie a répondu « oui » depuis un bon moment.

En 1936, après plusieurs années d'études et de débats – en partie autour des mêmes textes bibliques² que d'autres Églises utilisent pour justifier l'exclusion des femmes du ministère ordonné –, le Conseil général de l'Église Unie a voté en faveur de l'ordination des femmes. Le 4 novembre de la même année, Lydia Gruchy est devenue la première femme pasteure de toutes les Églises dites historiques du pays. Soixante ans plus tard, quand j'ai entamé ma démarche de discernement qui allait aboutir à mon ordination en 2001, la question de savoir si mon sexe, mon orientation sexuelle ou mon identité de genre (pour utiliser une formulation actuelle) constituaient un empêchement à mon ordination ne se posait plus. Si je suis pasteure aujourd'hui, c'est parce que l'Église (l'assemblée d'hommes et de femmes pasteur·es et laïques) a discerné que j'avais les dons, les aptitudes et la formation nécessaires pour exercer ce ministère.

Chaque fois que je participe à des événements œcuméniques où l'aube et la chemise cléricale sont de mise, certaines participantes sont visiblement émues de voir qu'une femme peut accéder au ministère auquel elles se sentent appelées et pour lequel elles ont les dons et une solide formation, alors qu'une démarche de discernement leur est institutionnellement interdite. Oui, elles servent l'Église, mais pas nécessairement selon leur vocation.

Avant d'être pasteure, j'ai été enseignante de l'anglais et du français langue seconde. J'avais des dons pour l'enseignement, mais j'avais toujours l'impression de marcher « à côté » de ma voie.

¹ Avant de devenir pasteure, Darla Sloane a enseigné le français et l'anglais langue seconde à Vancouver et ensuite à Québec. Elle a été consacrée pasteure en 2001 par le Synode Montréal et Ottawa de l'Église Unie du Canada. Depuis, elle a exercé son ministère dans différents milieux (paroissial, universitaire, hospitalier et carcéral). Elle a aussi travaillé au bureau du Conseil général de l'Église Unie du Canada comme responsable des ministères en français. Elle est actuellement pasteure de l'Église Unie Saint-Pierre et Pinguet. Depuis 2019, elle est aussi *Honorary Ecumenical Assistant* à l'Église anglicane Saint-Michael, à Québec.

² Par exemple, Genèse 1 et 1 Corinthiens 12.

Quand je regarde en arrière, je vois bien que j'étais déjà bien « pastorale » comme enseignante, mais j'ai la conviction de mieux accomplir le ministère auquel Dieu m'appelle comme pasteure. Imaginez le dynamisme d'une Église où toutes et tous ont des chances égales de discerner et d'actualiser leurs ministères respectifs !

Le discernement

Qu'il soit question de vocation personnelle ou bien du ministère de l'Église dans son ensemble, le discernement se doit d'être fait en communauté. Il doit être réceptif aux mouvements de l'Esprit et à l'écoute de la diversité des voix, des expériences personnelles et des perspectives qui s'y trouvent. Comment peut-on espérer discerner les voies de Dieu quand des segments entiers de l'Église n'ont pas voix au chapitre ?

C'est justement dans l'espoir de mieux discerner l'appel de Dieu et, par conséquent, de mieux accomplir sa mission que l'Église Unie met en place des mécanismes pour s'assurer qu'une diversité de voix se fait entendre de manière égalitaire. Au niveau local, régional et national, laïques autant que pasteur·es, d'origines, de cultures, d'identités de genre différentes, participent de façon égalitaire aux débats ainsi qu'aux prises de décisions.

Par exemple, d'ici les prochains mois, chaque communauté de foi et chaque conseil régional (l'équivalent d'un diocèse dans la structure romaine) de l'Église Unie sont appelés à se prononcer sur la création d'une instance autochtone autonome à l'intérieur de l'Église Unie. Concrètement, dans un tel processus de prise de décision, cela implique que le vote de ma petite paroisse francophone de Québec compte autant que celle d'une plus grosse paroisse anglophone de Montréal ou de Toronto.

Un deuxième exemple a eu lieu en 2021, à quelques jours de Noël, alors qu'une recrudescence de cas de COVID s'était manifestée. Devions-nous tenir le culte de la veille de Noël en personne comme prévu ou bien le faire sur Zoom uniquement, pour une deuxième année consécutive ? Les avis étaient partagés, mais les membres du conseil de ma paroisse – hommes, femmes, jeunes et moins jeunes, protestant·es de souche et chrétien·nes issues de diverses Églises, laïques (avec une solide formation en théologie ou non) – et leur pasteure ont pris le temps d'écouter tous les points de vue. Cette discussion nous a conduit·es, me semble-t-il, à prendre la meilleure décision pour notre communauté de foi dans le contexte, et donc de mieux accomplir notre mission.

Cela ne veut pas dire que tout le monde est toujours d'accord avec toutes les décisions qui sont prises, loin de là. Mais, pour nous, « unie » ne signifie pas « uniformité », et « égale » n'est pas synonyme d'« identique ».

Voici un dernier exemple : officiellement, l'Église Unie s'est prononcée en faveur de la bénédiction et, par la suite, du mariage des couples de même sexe. Cependant, toutes les paroisses ne sont pas inclusives et, même à l'intérieur d'une même paroisse, il peut y avoir une diversité d'opinions sur le sujet. Le Conseil général n'impose pas de « ligne de parti » à laquelle

toutes les paroisses seraient tenues d'adhérer. Toutes les communautés de foi sont égales, en ce sens qu'elles ont le même pouvoir de discerner pour elles-mêmes la marche à suivre. Toutefois, quand l'occasion se présente, on encourage les paroisses qui refusent les mariages de même sexe à référer les couples à une autre communauté de foi. De cette manière, il me semble, l'Église accomplit sa mission en se mettant ensemble au service du plus grand nombre, dans le respect et l'humilité.

Cela ne signifie pourtant pas que tout est acceptable dans l'Église Unie. Comme le dit l'un de mes collègues, il faut distinguer entre les croyances et le comportement des personnes. À l'Église Unie Saint-Pierre, par exemple, tout le monde n'est pas d'accord avec les positions de l'Église sur l'accès au ministère des personnes LGBTQ2+ ou sur le mariage des personnes de même sexe. Mais les paroles ou les gestes irrespectueux ou discriminatoires à l'égard de ces personnes ne seraient pas tolérés.

Dans l'Église, il y a toujours eu une diversité de dons, d'appels, de points de vue et de perspectives. L'Église fait preuve d'intégrité quand elle l'admet. Je dis souvent que tout ce que je dis est une erreur théologique. Je suis comme Ésaïe (Ésaïe 6, 1) dans le temple, qui ne voit que la traîne du Seigneur sur le trône. Dieu m'échappe totalement ! C'est normal que je me trompe, que je commette des erreurs. Il en va de même pour l'Église. Il n'est pas vrai que l'Église – y compris l'Église catholique romaine – ne peut pas modifier sa théologie, ses positions officielles sur certains points. Elle l'a déjà fait dans le passé. Vous le savez mieux que moi.

Que de torts sont causés par l'Église quand elle croit détenir la seule vérité sur Dieu et sur les humains, et quand elle voit sa mission comme une imposition de cette vérité supposément immuable pour tout le monde ! À mon avis, l'Église accomplit mieux sa mission quand, par la grâce de Dieu, elle est libre de se repentir, d'ajuster sa marche pour le bien de toutes et de tous³.

Une Église ainsi libérée pourra mieux accomplir sa mission, justement parce qu'elle consacra le meilleur de ses énergies non pas à justifier la nécessité de l'égalité, mais à investir la diversité de ses dons dans le ministère. Je souhaiterais beaucoup participer à un autre synode des femmes sur cette autre question : « Quelle est la mission d'une Église égalitaire dans le monde aujourd'hui ? » Il me semble que, devant les défis de taille auxquels tous les humains font face aujourd'hui, le monde a besoin d'une Église égalitaire où tous les baptisé·es sont libres de discerner et d'actualiser leur vocation selon les dons et les talents que l'Esprit leur accorde... pour la gloire de Dieu et le salut du monde.

³ C'est cette liberté qui a conduit l'Église Unie, dès 1986, à présenter ses excuses aux peuples autochtones pour les torts causés par les pensionnats.

UNE ÉGLISE ÉGALITAIRE : UN MÊME SOUHAIT AU-DELÀ DES FRONTIÈRES ET DES BARRIÈRES

Quelle dignité pour les femmes ?

Une question biaisée

Sylvaine Landrивon¹

Dans cette aventure d'un Synode sur la synodalité, il faut en premier lieu reconnaître la main tendue que constitue la démarche mise en place par le pape François, et noter que la question de la place des femmes au sein de l'Église semble enfin se poser.

Mais, ce moment de satisfaction passé, regardons le libellé du sujet relatif aux femmes dans le document de travail proposé durant le synode 2023. Dans la partie B intitulée « Co-responsables de la mission – Comment partager les dons et les charges au service de l'Évangile ? », la question B 2.3 demande : « Comment l'Église de notre temps peut-elle mieux remplir sa mission en reconnaissant et en promouvant davantage la *dignité baptismale des femmes*² ? »

L'enthousiasme s'éteint dès la lecture de cette question, car celle-ci contient tous les ingrédients de l'essentialisme patriarcal abordant la place des femmes sous son étiquette de « dignité baptismale des femmes ».

L'expression si chère à Jean-Paul II est lâchée avant tout début de réflexion, puisque nous retrouvons le biais que constitue cette notion de « dignité... des femmes ». Cela nous renvoie bien sûr à *Mulieris dignitatem*³ ; on a juste troqué l'insupportable singulier par un pluriel

¹ Sylvaine Landrивon a obtenu un doctorat en 2012 à l'Université catholique de Lyon. Maîtresse de conférences retraitée, elle est engagée pour une égale prise en compte des femmes et des hommes dans la transmission de la Parole et des charges pour partager l'Évangile. Elle est cofondatrice de Toutes Apôtres ! et coprésidente du Comité de la Jupe depuis 2023. Son dernier livre s'intitule *La Part des femmes. Relire la Bible pour repenser l'Église* (Éditions de L'Atelier, Paris, 2024).

² Souligné par l'auteurice du texte.

³ JEAN-PAUL II, *Lettre apostolique Mulieris Dignitatem du souverain pontife Jean-Paul II sur la dignité et la vocation de la femme à l'occasion de l'Année mariale*, Dicastero per la Comunicazione – Libreria Editrice Vaticana, 15 août 1988.

hypocrite, et cela fait ressurgir toutes les injonctions que contient l'expression en termes d'entraves, de subordination et d'aliénation.

En effet, nous savons trop, depuis Gertrud von Le Fort et Édith Stein, comment cette « dignité » est venue opportunément remplacer l'*imbecillitas* que Thomas d'Aquin attribuait à la moitié de l'humanité sous prétexte de l'*inferior sexus* décrit par Aristote à propos des femmes. Même l'Église a perçu qu'une discrimination sous cette forme ne pouvait plus opérer dans un Occident où les femmes montrent chaque jour, dans tous les domaines, qu'elles ont les mêmes capacités que leurs frères. C'est ainsi que le concept de « dignité » s'est forgé pour éliminer les femmes d'une manière plus subtile, non plus en minorant leur différence, mais en la sublimant, ce qui revient strictement au même quand il s'agit de les tenir à distance.

Mais les femmes ne sont pas dupes ; au service de cette nouvelle représentation, tous les mots deviennent des pièges. Nous entendons le message nous susurrant que, par « nature », « la » femme serait l'*aide* accordée à Adam et chargée de remplir sa haute fonction de mère. Là serait sa dignité sublime. Il suffit ensuite de l'illustrer par des considérations d'obéissance et de valoriser une maternité déconnectée de toute corporéité, dont le modèle sera celui d'une Vierge mère.

Or, toutes ces prescriptions reposent sur une lecture faussée de l'Écriture et ne servent que de faire-valoir à la toute-puissance patriarcale de l'institution.

Comment envisager que l'entreprise de réflexion synodale ait un sens, sans quitter ce discours excluant ? Il semble vain d'aborder la suite du sujet en termes de « Participation, gouvernance et autorité » comme indiqué dans le document de travail du synode de 2023, car l'angle d'attaque de la question est, d'emblée, faussé.

Une lecture biblique libératrice pour les femmes

Nous attendons une approche qui sortirait des impasses dans lesquelles la notion de « dignité » nous englué. Il importe pour cela de revenir à un enseignement biblique qui récuse les interprétations androcentriques, les omissions ou les modifications de textes.

Seule l'exigence d'un retour rigoureux aux textes sources peut restituer aux femmes la présence et l'autorité qui sont les leurs depuis le début du livre de la Genèse jusqu'aux épîtres pauliniennes, et dont l'institution les prive en dissimulant leur rôle. Une juste interprétation de l'Écriture est indispensable et elle est primordiale. Elle est le fondement de l'égalité baptismale de toutes et tous, qui interdit de poursuivre dans la voie discriminante sur laquelle se crispe l'Église catholique.

https://www.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/apost_letters/1988/documents/hf_jp-ii_apl_19880815_mulieris-dignitatem.html

Par exemple, l'Écriture correctement relue nous dit que, là où l'Église parle « d'aide » au début de la Genèse, le terme exact est « secours » – ce secours que Dieu·e apporte à son peuple quand le mot est utilisé partout ailleurs dans la Bible. Et ce secours, qui n'est pas une aide, est une invitation à une relation authentique entre les deux êtres qui se font face, autrement dit une confrontation qui reconnaît la prise en compte de l'altérité. En outre, dans cette même Genèse, ce n'est pas de maternité qu'il est surtout question, mais de « nuptialité », à savoir d'un échange « holistique » (c'est-à-dire qui considère la totalité de l'être humain) avec celui ou celle en vis-à-vis. Fin donc de l'idolâtrie de la maternité au profit d'une relation horizontale entre deux individus égaux. Cette reconstruction impose de revoir à nouveaux frais le modèle de la mère de Jésus. C'est à devenir des sœurs et frères en Christ que nous sommes appel·es, quand Jésus ressuscité dit à la Magdaléenne : « Va vers mes frères et dis-leur... » (Jean 20, 17), après avoir uni le « bien-aimé » à sa mère au pied de la croix (Jean 19, 26-27).

Au sein de l'Évangile, la virginité⁴ et la maternité de Marie ne composent pas un traité de gynécologie. Ce sont des figures symboliques qui s'adressent à l'humanité tout entière. On notera au passage que Jésus n'appelle jamais sa mère autrement que « femme » et, quand il la confie au « bien aimé » sur un plan de filiation, c'est pour universaliser tout ce que cette femme d'Israël transmet au monde et que nous savons être contenu dans la puissance des versets du *Magnificat*. Marie devient la mère de toute l'humanité selon un autre registre que celui de la biologie. Quant à son obéissance, c'est encore un contresens de penser qu'elle est tournée vers des humains. Comme Judith avant elle, comme les femmes qui entrent dans la généalogie de Jésus selon Matthieu (Tamar, Rahab, Ruth, Bethsabée), Marie n'obéit qu'à l'Esprit de son Dieu·e et pour cela accepte d'entrer en dissidence contre les lois sociales de son pays.

On aura compris que ce n'est pas ce catéchisme qu'enseigne l'Église ni sur ces fondements que travaille le synode. Il faut donc déconstruire ces modèles instrumentalisés de femmes obéissantes et dignes, et réclamer un retour à l'Évangile jusque dans les choix révolutionnaires de Jésus, qui s'est toujours entouré de femmes depuis Marthe de Béthanie jusqu'à la Magdaléenne. On remarquera que l'institution appelle celle-ci « apôtre des apôtres » depuis le troisième siècle, se dispensant pourtant de transmettre sa qualité d'envoyée qui concerne autant les femmes que les hommes. C'est donc uniquement en revenant au plus près de l'Écriture, sur laquelle se fonde notre baptême, que l'institution sera en mesure de proposer aux femmes l'égalité intégrale à laquelle leur qualité d'image de Dieu·e les appelle.

⁴ La virginité annonce que Dieu·e se révèle, qu'il vient pour aimer, en envoyant son Fils dans un peuple qui « se garde » pour lui. Et, à condition d'en comprendre à la fois le contexte et le but métaphorique, elle a du sens. L'Église catholique n'aurait-elle pas évité certaines méprises si elle en avait mesuré la puissance d'évocation ? Pourquoi a-t-elle oublié les prophètes, qui disent l'amour entre Dieu·e et son peuple à travers la figure d'une noce dont l'épouse doit rester *vierge des idoles* parce que cette virginité garantit son amour ?

De la complémentarité à l'égalité

Au tout début de la Bible (Genèse 1, 26), Dieu·e nous invite à être image et ressemblance. Mais il nous crée, dans un premier temps, seulement à son image (Genèse 1, 27). La ressemblance adviendra quand, ensemble, femmes et hommes seront capables d'honorer le sens de l'alliance qui se trouve au cœur du projet divin. Pas en complémentarité : en symbiose entre partenaires égaux.

Le synode choisit donc un mauvais chemin en mettant son champ lexical dans l'esprit de Jean-Paul II, dont les positions ont tant contribué à vider les églises de leur part féminine. À l'inverse de ce que sous-tendent les termes du sujet synodal, une religion de l'Incarnation doit reconnaître les femmes dans toutes les composantes de leur corporéité, réhabiliter leur place en reconnaissant leurs capacités à prophétiser, à enseigner, à gouverner, sans les biais de pureté ou de dignité qu'on ne réclame jamais aux hommes.

Par conséquent, la place de chaque catholique n'aura un sens que lorsque l'égalité de chaque baptisé·e sera prise en compte. Chacune, chacun étant reconnu·e en tant que prêtre, prophète et roi/reine, il sera possible de répartir les charges en fonction des charismes authentiques et non en termes de valorisation des prérogatives d'une caste cléricale masculine que les femmes devraient accompagner de leur sublime lumière.

En attendant la reconnaissance d'une réelle égalité baptismale, il nous incombe de transmettre *urbi et orbi* la véritable lettre de l'Évangile qui en impose la réalisation. Tant qu'elle ne sera pas acquise, toute participation à une réflexion pipée dès le départ ne sera qu'une « collaboration » au système en place. La démarche synodale ne signifiera rien pour les femmes et pour l'égalité dans l'Église aussi longtemps qu'elle sera abordée selon des termes qui annoncent avant toute analyse qu'il n'existe aucune volonté de changement sur le fond.

Peut-être aurait-il suffi de formuler la question autrement – en remplaçant « dignité baptismale des femmes » par « égalité baptismale » – pour que ce synode ouvre les portes d'un espoir de reconnaissance. Les termes utilisés ne l'ont pas été par inadvertance. Ils signent, hélas, l'intention de fond, qui n'est qu'une modification « cosmétique » des processus de gouvernance de l'assemblée ecclésiale.

Hors de la loi naturelle, le salut

Anne Guillard¹

Il y a tant à dire – et à faire – pour les femmes et pour l'égalité dans l'Église catholique ! J'ai choisi de me concentrer sur un élément essentiel de cet enjeu, à savoir les fondements de la pensée catholique.

J'ai voulu isoler l'élément spécifique des fondements de la pensée catholique, parce qu'ils façonnent sa manière d'appréhender le réel. Et sa manière d'appréhender le réel façonne les lois qui organisent l'Église avec toutes les injustices que nous connaissons.

Je m'adresse à vous aujourd'hui à partir de deux points de vue : celui de l'expérience militante que j'ai acquise au fil des années, en particulier avec la collective Oh My Goddess! ; celui de la recherche universitaire, dans laquelle je travaille comme philosophe politique et théologienne.

Si l'on veut changer les lois de l'Église – son cadre juridique –, cela implique de changer la « mentalité » de l'Église, autrement dit de repenser son processus de production de normes et de valeurs. Cela nécessite en tout premier lieu de réviser les fondements de sa pensée. Ce sont ces fondements que nous pouvons tenir comme principal verrou du changement de l'Église. Alors, quel est-il précisément, ce verrou ?

La loi naturelle

Ce verrou est ce qu'on appelle « la loi naturelle ». Toute la Tradition de l'Église et la production du magistère se sont fondées sur le type de raisonnement qu'elle induit. La doctrine de l'Église est ainsi produite par des successions de sophismes naturalistes. Pour donner un exemple de ce type de raisonnement, prenons le sacrement du mariage. L'Église² établit une équivalence entre « mariage » et « loi morale naturelle » en partant d'un constat : la procréation entre un homme et une femme est possible. De ce constat, elle déduit une norme et une valeur morale : le mariage. Dieu a créé le couple, donc il a créé le mariage. Comme si un constat pouvait avoir une valeur morale en soi. Les lois et les textes produits par ce type de raisonnement

¹ Anne Guillard effectue des recherches postdoctorales à l'Université de Fribourg, en Suisse, et à Oxford, au Royaume-Uni, sur les théologies politiques contemporaines et sur la participation des religions à la raison publique en démocratie. Elle est titulaire d'un double doctorat en théorie politique de Sciences Po Paris et en théologie chrétienne de l'Université de Genève, complété par une année de recherche à l'Université Yale, aux États-Unis. Cofondatrice de la collective féministe catholique et intersectionnelle Oh My Goddess!, elle a coédité avec Lucie Sharkey l'ouvrage *Dieu·e, Christianisme, Sexualité et Féminisme* (Éditions de l'Atelier, 2023). Elle est également l'auteur de *Vers une éthique plurielle. Le théologique à l'appui du libéralisme* (Éditions du Cerf, 2024).

² Sauf mention contraire, je me réfère ici et dans la suite du texte à l'Église en tant qu'autorité ecclésiale contemporaine. Différentes instances de cette autorité ecclésiale édictent une vision et une politique des relations entre les femmes et les hommes, fondées sur une loi naturelle universelle.

emprisonnent l'intelligence dans un système fermé où le terme « nature » sert autant de prémisses que de conclusion.

C'est aussi en grande partie avec la loi naturelle que l'Église réinterprète continuellement la foi catholique, qu'elle dicte ce qui est moralement permissible, ce qui est moralement requis et ce qui est moralement interdit. Or, ce cadre interprétatif a largement été critiqué par la philosophie et par les sciences sociales contemporaines, qui ont façonné d'autres possibilités de raisonner. L'étroitesse de raisonnement qu'offre la loi naturelle est, me semble-t-il, ce qui fait dériver l'Église loin du monde et qui sape sa pertinence.

Le genre et le féminisme

Ce que signifie donc pour moi la démarche synodale pour les femmes et pour l'égalité dans l'Église, c'est de faire entendre et reconnaître des manières d'interpréter la foi catholique qui sont hors du champ de la loi naturelle et qui sont même combattues par l'Église. Ces cadres interprétatifs sont ceux du genre et du féminisme, dont les bases intellectuelles divergent de celles de la loi naturelle.

Pour la pensée du genre et du féminisme, les prémisses sont celles de l'analyse de données culturelles et comportementales d'une société donnée. Elles sont donc singulières et contingentes, tandis que la loi naturelle se veut universelle et éternelle. L'écart entre les fondements du genre et ceux de la loi naturelle est tel qu'il conduit l'Église à un décalage, à une impertinence sociale dont elle s'inquiète autant qu'elle s'en vante.

Pour de nombreux·ses croyant·es, cette impertinence crée un déchirement intérieur entre l'intime de leur foi, son actualisation communautaire et leur expérience du monde séculier. Ce déchirement oblige à s'interroger : ces réalités sont-elles conciliables ? Dois-je en choisir une et répudier l'autre ?

Hors du champ de la loi naturelle

Ces interrogations ont présidé à la création de notre collective Oh My Goddess! Notre objectif était de se faire le mégaphone de personnes qui interprètent et renouvellent la foi catholique à partir de leurs expériences, hors du champ de la loi naturelle, et qui ont été disqualifiées par l'Église en tant que « subjectives », « contextuelles », et donc qui manquent « l'universel » de la foi catholique.

Depuis 2019, avec notre premier balado, *Bonne Nouvelle, la parole inclusive du dimanche*, nous donnons la parole à des personnes exclues formellement du droit canon ou invisibilisées par l'Église pour prêcher sur les textes de la messe du dimanche : femmes, personnes LGBT+, laïques, personnes précaires, religieuses, personnes non croyantes. C'est un acte de désobéissance créatrice qui communique une puissance de renouvellement des évangiles grâce aux voix habituellement réduites au silence.

Depuis mai 2023, avec notre deuxième balado, *Les maculées conceptions*, nous avons voulu faire connaître les enjeux de genre dans le catholicisme en interrogeant des chercheuses de différentes disciplines – sociologie, Bible, théologiennes féministes et queers. C'est un projet inédit qui complète le livre *Dieu·e. Christianisme, sexualité et féminisme* que nous avons publié en mars 2023. J'aimerais souligner ici l'épisode introductif, car il dévoile un élément crucial de la pensée de la loi naturelle. Ce premier épisode part de témoignages variés pour montrer comment, dans l'Église catholique, l'intime recèle aussi une portée politique. Ces témoignages chargés d'expériences de violence et d'injustice circonscrites, qui se sont étirées parfois sur plusieurs années, ont amené des personnes à revisiter leur appartenance à l'Église catholique et à identifier comment elle a façonné leur vision d'elles-mêmes, de la maternité, de la sexualité, de la vie conjugale.

Confusion dans l'Église

L'Église considère qu'il existe deux catégories de genre aux contours stricts entre ce que serait une femme et ce que serait un homme ; elle énonce également comment doivent se construire les relations entre ces deux catégories et ce que devrait être une sexualité dite bonne. Or, tout cela est pris dans une pensée de la loi naturelle qui structure des rapports de pouvoir. Et ces rapports de pouvoir produisent de la hiérarchisation, de la domination, de l'exclusion et de la violence qui font système.

La morale catholique issue de la pensée de la loi naturelle brouille le rapport que nous avons à notre corps, à notre désir et, plus profondément, à notre intégrité physique, psychique et morale. Cette pensée vient à nous faire considérer la sexualité comme un péché lorsqu'elle est hors mariage ; « intrinsèquement désordonnée » lorsqu'elle unit deux personnes de même sexe ; elle en vient à ce que le droit canon réprimande la masturbation en la plaçant au même rang que le viol sur autrui ; elle en vient à situer une relation consentie entre adultes de même sexe sur le même plan que la violence sexuelle sur mineur·e. Le droit canon, en tant que support juridique de l'Église, n'est que la traduction d'une pensée confuse qui, en vertu d'un « ordre naturel », a contribué à créer un système mortifère. Et cette confusion contribue à ce que les abus sexuels prospèrent dans le silence.

On pourrait croire que toutes ces injustices, toutes ces violences ne rongeraient plus l'Église si seulement nous pouvions lever la censure et le discrédit des personnes dont les points de vue ne concordent pas avec sa pensée. Pourtant, l'incorporation d'une pluralité de points de vue pour scruter les biais de compréhension de genre d'une hiérarchie ecclésiale exclusivement mâle et abstinent, quoique cruciale, ne suffit pas.

Cela ne suffit pas parce que, depuis la fin des années 1980, l'Église a par exemple déjà condamné le sexisme comme un péché (cette condamnation a été exprimée dans une lettre pastorale sur les femmes rédigée par des évêques états-uniens en 1988, mais qui n'a pu être qualifiée finalement au rang « d'autorité d'enseignement », car elle n'a pas reçu le soutien d'une majorité des deux tiers des évêques). Le pape François reconnaît dans l'exhortation

apostolique *Amoris laetitia* (2016) des contributions positives de l'émancipation féminine et des mouvements de femmes. Il a dénoncé « les excès des cultures patriarcales qui considèrent les femmes comme inférieures » (n° 54) ; il a dénoncé « l'inégalité d'accès à des postes de travail dignes et aux lieux où se prennent les décisions » (n° 54) ; il a dénoncé le chauvinisme qui tente de contrôler les femmes ou qui les blâme des divers problèmes sociaux. Il a aussi affirmé que le masculin et le féminin n'étaient pas des catégories rigides et ne devaient pas être déterminantes dans la division des tâches domestiques, par exemple (n° 286).

Alors pourquoi rien ne change dans l'Église ?

Le principe de complémentarité

Prenons le cas du refus obstiné d'ordonner des femmes prêtres.

Le raisonnement de l'Église est que l'aspiration à la prêtrise ne relève pas du domaine de l'égalité de genre ou des droits humains. La prêtrise ne peut être le signe d'un avancement social. Il s'agit d'un autre ordre, de la volonté du Christ qui, il y a deux mille ans, a choisi des hommes. De ce fait, le raisonnement de l'Église transcende le raisonnement séculier du vocabulaire de l'égalité des droits. C'est encore une fois la loi naturelle qui distribue des compétences différenciées et complémentaires aux hommes et aux femmes. Aux hommes, on attribue le pouvoir sacerdotal, car ils sont « naturellement » des guides, des pasteurs ; aux femmes, on confie le souci du soin et du soutien.

L'une des clés de voûte de la pensée de la loi naturelle est ainsi l'idée d'une complémentarité naturelle et physique, de la dualité des différences sexuelles mâle et femelle. C'est ce principe cardinal qui ordonne les réalités dans l'Église, en commençant par sa répartition du pouvoir et en finissant par sa morale sexuelle. La complémentarité lie les différences physiques et biologiques à un ordre naturel hiérarchique : une hiérarchie de genre dans laquelle seuls les hommes peuvent être naturellement prêtres et une hiérarchie sexuelle dans laquelle l'hétérosexualité est l'orientation naturelle et complémentaire.

Par conséquent, pour s'harmoniser avec le monde séculier, l'Église doit réviser son raisonnement fondé sur la loi naturelle, car bien qu'en principe universellement accessible, il est en réalité très limitant intellectuellement et culturellement. Opérer un changement des fondements réflexifs de l'Église est important, car sinon elle ne peut que vicier ses tentatives de prises en compte d'enjeux contemporains. Un exemple éclairant est celui du développement par le Vatican d'une théologie de la femme : celle-ci véhicule l'idée que (1) les femmes sont un problème pour l'Église universelle mâle et qu'elles sont différentes de la norme masculine par défaut – puisqu'il n'existe pas d'équivalent pour l'homme ; mais, plus grave encore, (2) elle reconduit une réflexion essentialiste fondée sur la loi naturelle et rigidifie l'idée d'une binarité de genre. Se saisir des enjeux du temps présent, ceux du genre et du féminisme, en y plaquant des logiques éculées, ne changera rien pour l'égalité.

Pour une Tradition vivante

J'aimerais finir en considérant brièvement un dernier élément : la loi naturelle est souvent assortie de l'argument de la préservation de la constance de la Tradition. Or, sortir du raisonnement induit par la loi naturelle permet de relire la Tradition avec un regard neuf et de la maintenir vivante. L'exigence contemporaine à vouloir nouer un dialogue réflexif avec la Tradition pour y discerner quels éléments pourraient être retravaillés à la lumière des réalités séculières est une chance pour l'Église. Si on reprend l'exemple de la prêtrise exclusivement masculine, cette tradition pourrait être réinterprétée dans le contexte du changement social vers l'égalité de genre en sortant d'une logique de la loi naturelle et en utilisant un type de raisonnement issu de la philosophie pragmatiste.

Qu'est-ce que cela donnerait ? Le raisonnement serait le suivant : si la célébration de l'eucharistie est considérée comme fondationnelle pour le catholicisme, pour sa théologie comme pour ses pratiques communautaires, et que le manque de prêtres met en péril directement l'identité théologique et communautaire de l'Église, alors ouvrir le bassin d'éligibilité à la prêtrise devient théologiquement raisonnable.

Est-il finalement plus catholique d'ordonner des femmes prêtres ou de renoncer à l'eucharistie, ultime commandement de Jésus lors de la Cène ? Finalement, sortir du raisonnement de la loi naturelle autorise à se demander : quelles pratiques, quelles croyances considérons-nous vitales pour nous mouvoir avec authenticité dans la vie ?

Le Chemin synodal en Allemagne

Pour l'égalité des sexes et la pleine participation des femmes dans l'Église

Margit Eckholt¹

C'est précisément grâce à l'engagement des associations féminines que le Forum 3, « Les femmes dans les services et les ministères de l'Église », a été créé par la première Assemblée synodale en Allemagne. De février 2020 à mars 2023, les membres du Forum – dont des membres de l'Assemblée synodale, ainsi que des membres nommés par des associations, par le mouvement des femmes catholiques et par le monde universitaire – ont traité cette thématique en différents sous-groupes sous trois aspects : la participation des femmes aux ministères dans les conditions actuelles du droit canonique, l'anthropologie du genre et l'égalité des sexes, et l'argumentation théologique sur la participation des femmes au ministère sacramental. Il s'agit de trois perspectives qui s'imbriquent les unes dans les autres, ce que tous les débats dans le Forum 3 et dans les Assemblées synodales ont montré pendant les dernières années. Notre Forum a « produit » un *Grundtext* – un texte de base sur femmes et Église – et trois *Handlungstexte*, des textes d'action, dont un sur femmes et service de l'évangélisation, un autre sur femmes et ministère dans une perspective de l'Église universelle, et un dernier sur femmes et abus. Ce dernier texte a été voté une seule fois, les autres font partie des textes votés au cours du Chemin synodal.

Des discussions vives

L'adoption du texte de base lors de la quatrième Assemblée synodale, le 9 septembre 2022, a été un moment historique pour l'Église catholique en Allemagne, car elle a signifié qu'il a reçu l'appui des deux tiers des évêques. Le texte aborde la question Femmes, Église et ministère, sous les aspects pastoral, biblique, historique et systématique, à partir de la perspective de l'égalité des sexes – ce qui indique que le Forum a traité de l'accès des femmes à tous les services et ministères de l'Église, donc aussi au ministère sacramental. L'élaboration du texte au sein du Forum et les débats autour de ce texte lors de l'Assemblée synodale ne se sont certes pas déroulés sans controverses. Des tensions ont accompagné les débats jusqu'à la fin ;

¹ Margit Eckholt est professeure de théologie dogmatique et de théologie fondamentale à l'Université d'Osnabrück en Allemagne. Docteure en théologie catholique, avec habilitation en dogmatique, elle a complété ses études de théologie catholique, de philologie romaine et de philosophie à l'Université de Tübingen. Parmi ses fonctions, elle est présidente de l'ICALA – Échange culturel germano-latino-américain, présidente de la Société européenne de théologie catholique (août 2021 à août 2023) et vice-présidente de l'IIMF, l'Institut international de recherche missiologique. Elle a été membre de la Voie synodale et a été élue membre de la commission synodale en Allemagne.

cela est apparu clairement lors de la cinquième et dernière Assemblée synodale. Le texte d'action *Les femmes dans les ministères sacramentels. Perspectives pour le dialogue avec l'Église universelle*, qui fait suite au texte de base et qui inclut les votes sur le diaconat sacramentel et sur l'ouverture de tous les ministères sacramentels aux femmes, n'a pu être adopté qu'après de vifs débats. Des réunions de crise ont été tenues sur le vote relatif au diaconat sacramentel. Il y a eu un rappel renforcé du caractère obligatoire de la déclaration de l'exhortation apostolique du pape Jean-Paul II sur l'ordination sacerdotale réservée aux hommes, *Ordinatio sacerdotalis* (1994).

Le débat théologique sur la question de l'accès des femmes au ministère sacramentel a une longue histoire en Allemagne. La question a été posée dans le sillage du mouvement féministe catholique des XIX^e et XX^e siècles ; la spécialiste du droit canonique Ida Raming fait partie des premières femmes dans le contexte germanophone à avoir demandé, dans sa thèse de doctorat de 1970, une modification du canon 1024 du droit canonique, sur la base d'analyses bibliques et historiques ; ce canon énonce que « seul un homme baptisé reçoit valablement l'ordination sacrée »². Une réflexion plus large sur l'accès des femmes au ministère sacramentel a débuté avec le congrès de Hohenheim sur le diaconat féminin en avril 1997 et avec la mise en place de la « Journée de la diaconesse », un projet porté d'abord par les associations féminines, puis également par le Comité central des catholiques allemands (ZdK). L'exposé du cardinal Walter Kasper lors de l'Assemblée plénière de printemps de la Conférence des évêques allemands, le 20 février 2013, sur le diaconat féminin en tant que ministère à instituer, mais non sacramentel³, a suscité dans le contexte allemand un débat théologique nouveau et approfondi sur les questions de théologie du ministère et sur la question des femmes dans les services et les ministères de l'Église. Le cardinal avait fait la proposition d'instituer le diaconat féminin en tant que service non sacramentel dans l'Église, avec une « mission », mais non comme ministère ordonné dans l'Église.

Le travail du Forum 3 du Chemin synodal a pu se nourrir par un congrès scientifique œcuménique sur la question des femmes dans les ministères d'Église, organisé du 6 au 9 décembre 2017 à l'Université d'Osnabrück, congrès à la préparation duquel ont participé des théologues catholiques et protestantes, les associations féminines catholiques allemandes et le Netzwerk Diakonot der Frau e.V.⁴.

² Ida RAMING. *Der Ausschluss der Frau vom priesterlichen Amt. Gottgewollte Tradition oder Diskriminierung?*, Cologne 1973 (thèse de doctorat présentée au semestre d'hiver 1969/1970).

³ Conférence du cardinal Walter KASPER (Rome) à l'occasion de la journée d'étude « La collaboration entre les femmes et les hommes dans la vie de l'Église » lors de l'assemblée plénière de printemps de la Conférence épiscopale allemande, le 20 février 2013, à Trèves.

https://www.dbk.de/fileadmin/redaktion/diverse_downloads/presse_2012/2013-035-Studientag-FVV-Trier_Vortrag-K-Kasper.pdf (consulté le 16 juillet 2023)

⁴ Margit ECKHOLT et coll. (dir.), *Frauen in kirchlichen Ämtern. Reformbewegungen in der Ökumene*, Freiburg/Göttingen, 2018 ; Eva-Maria FABER, « Tradition, critique de la tradition et innovation. Vers des structures ministérielles respectueuses de l'égalité des sexes dans l'Église catholique romaine », dans Margit

Pour l'accès des femmes à tous les ministères

À la fin du congrès, sept thèses ont été adoptées, qui reflètent la tension qui a également caractérisé le travail sur le Chemin synodal : « D'une part, dans toutes les Églises, les femmes ont assumé de plus en plus de postes de direction au niveau local et suprarégional au cours des dernières décennies. D'autre part, dans toutes les Églises, il est nécessaire de retracer l'histoire de la discrimination des femmes en ce qui concerne les pratiques d'exclusion⁵ » (Thèse 2). C'est sur cette toile de fond que se situe la thèse centrale selon laquelle « ce n'est pas l'accès des femmes aux services et aux ministères de l'Église [...] qui doit être justifié, mais leur exclusion⁶ » (Thèse 3). Une « décision finale contraignante sur l'accès des femmes à tous les ministères ecclésiaux », a-t-on formulé, n'avait pas encore été prise (Thèse 4), et c'est précisément pour cette raison qu'il faut mener des débats sur la vocation des femmes à l'apostolat ministériel, comme le reprend le rapport final du forum synodal préparatoire, « au nom de la crédibilité de la proclamation de l'Évangile pascal⁷ ».

Le débat sur cette question a eu lieu sur notre Chemin synodal avec toute la conscience de l'importance, d'un point de vue dogmatique et canonique, d'*Ordinatio sacerdotalis* de Jean-Paul II : « Afin donc que soit levé tout doute sur la question importante qui concerne la constitution divine de l'Église elle-même, je déclare, en vertu de mon ministère d'affermissement des frères (Lc 22,32), que l'Église n'a aucune autorité pour conférer l'ordination sacerdotale à des femmes, et que tous les fidèles de l'Église doivent se conformer définitivement à cette décision » (*Ordinatio sacerdotalis* 1994, 4).

Le magistère a accordé une attention au caractère obligatoire d'*Ordinatio sacerdotalis*, en s'appuyant sur la déclaration de 1995 du cardinal Joseph Ratzinger, alors préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, selon laquelle l'exclusion des femmes de l'ordination est une « sentence de la foi » de l'Église et que quiconque s'y oppose doit s'attendre à des sanctions⁸. Dans ses prises de position sur cette question, le pape François se réfère lui aussi à la décision contraignante d'*Ordinatio sacerdotalis*. Les thèses d'Osnabrück sont formulées dans la conviction théologique – et le travail du Forum 3 s'y est rattaché – qu'il s'agit d'une « question ouverte », et qu'il n'est pas « possible pour les hommes de connaître la volonté de

ECKHOLT et coll. (dir.), *Frauen in kirchlichen Ämtern*, p. 39-54. M. ECKHOLT et coll. (dir.), *Women in Church Ministries. Reform Movements in Ecumenism*, Collegeville, Minnesota, Liturgical Press, 2021.

⁵ « Osnabrücker Thesen », Margit ECKHOLT et coll. (dir.), *Frauen...*, p. 465-466.

⁶ *Ibid.*, p. 465.

⁷ *Forum préparatoire des femmes dans les services et les ministères dans l'Église. Rapport final du groupe de travail pour la préparation du Forum synodal*, 23 octobre 2019.

<https://www.synodalerweg.de/fileadmin/Synodalerweg/Dokumente/Reden/Beitraege/SW-Vorlage-Forum-III.pdf> (consulté le 16 juillet 2023)

⁸ CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI, *Réponse à un doute sur la doctrine de la lettre apostolique Ordinatio sacerdotalis*, 28 octobre 1995.

https://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/documents/rc_con_cfaith_doc_19951028_dubiu_m-ordinatio-sac_fr.html (consulté le 1^{er} mai 2024)

Dieu en ce qui concerne sa direction du cours du monde⁹ » (explication de la thèse 4). Il doit donc être possible, même si une décision « définitive » a été prise avec *Ordinatio sacerdotalis*, de continuer à travailler sur la question de l'ordination et de l'admission des femmes à l'ordre sacramentel dans une perspective théologique et de droit canonique. C'est pourquoi le texte de base du Forum 3, dans son argumentation biblique, historique et systématique-théologique, va délibérément au fond des débats sur la théologie de la révélation et l'ecclésiologie, prenant ainsi au sérieux le caractère obligatoire du texte du magistère, mais voulant ouvrir une porte à une discussion plus approfondie.

Par fidélité à l'Évangile

D'un point de vue anthropologique, les femmes sont pleinement à l'image de Dieu ; d'un point de vue christologique, elles sont pleinement représentatives du Christ. À tous les niveaux de la vie de l'Église, il s'agit d'inclure et non d'exclure ; il s'agit d'avoir le courage de franchir les frontières dans la perspective d'une confrontation avec le caractère obligatoire des déclarations du magistère au service de l'Évangile de la miséricorde et de la liberté de Dieu. Et cela a son fondement dans Jésus-Christ lui-même, qui a toujours franchi les frontières des classes, des ethnies, des sexes et des « prescriptions » religieuses et qui, en tant que Ressuscité, rassemble toute la création pour la vie en Dieu.

De nouvelles voies, précisément en ce qui concerne l'inclusion des femmes dans le ministère sacramentel, ne s'ouvriront que si les femmes sont incluses dans les processus de discernement spirituel dans l'Église, que si elles peuvent participer au processus synodal avec droit de vote. En d'autres mots, cela signifie de prendre au sérieux la conversion missionnaire et pastorale dont parle le pape François dès sa première lettre *Evangelii nuntiandi est*. Le débat sur la question des femmes dans les services et dans les ministères de l'Église n'est pas une simple question structurelle, il ne s'agit pas d'une « fonctionnarisation » du ministère, selon la préoccupation exprimée par le pape François dans *Querida Amazonia* (100-101). La question des femmes dans le ministère sacramentel est plus importante, elle touche la profondeur de la foi. Il s'agit de travailler à fond la sacramentalité, et il s'agit d'une réalisation du processus de conversion impliqué dans ce que signifie la foi, à savoir s'orienter à chaque fois à nouveau vers l'événement du Christ, vers la libération qui s'est produite dans l'événement de la Croix et de la Résurrection de Jésus-Christ. Ce qu'est l'Église dans sa forme institutionnelle s'oriente en premier lieu vers ce processus de conversion de la foi, qui est l'expression de l'événement communicatif de la Révélation, tel que le concile Vatican II nous demande de le penser jusqu'à aujourd'hui.

C'est précisément dans ce sens que se sont inscrits les débats du Chemin synodal de l'Église catholique en Allemagne, et ceux-ci sont, ainsi, au service de la crédibilité d'une Église qui, face à la crise des abus et à la gestion de leur traitement, est interrogée et ébranlée jusque dans ses fondements.

⁹ « Osnabrücker Thesen », *op. cit.*, p. 472.

Pour une réforme systémique ecclésiale en Suisse

Martine Floret¹

Je désire présenter ce qui m'apparaît comme une nouveauté, en Suisse, à savoir l'utilisation d'un langage critique et des prises de position audacieuses reliées à la démarche synodale ou à l'actualité ecclésiale locale.

Je parle à partir de trois lieux : le pays dans lequel je travaille actuellement, la Suisse ; mon lieu d'engagement professionnel, le canton de Lausanne, au sein du diocèse de Lausanne-Genève-Fribourg ; et, enfin, le Réseau des femmes en Église de Suisse romande².

Un langage direct et critique

C'est effectivement ce que nous lisons dans deux textes, à commencer par la déclaration corédigée par la délégation suisse pour l'Assemblée synodale continentale de Prague³ :

[...] l'Église doit pouvoir assumer davantage de responsabilités dans ses régions. Ce n'est que dans des contextes locaux et vécus que la participation de tous les baptisés à la vie chrétienne devient concrète et directe.

[...] Depuis de nombreuses générations, nous avons, dans certains diocèses de Suisse, des expériences positives avec des structures de participation. Elles correspondent à la tradition de notre culture démocratique et ont été adaptées à l'Église. Les points essentiels sont une consultation qualifiée et la recherche d'un consensus.

[...] Une grande partie des voix provenant de Suisse ne peut pas comprendre que l'Église enseigne (Gal 3,28) et renonce en même temps au service de nombreuses personnes qui ressentent l'appel, parce qu'elles ne peuvent pas agir comme diacres ou prêtres.

¹ Martine Floret est théologienne et intervenante pastorale en diaconie dans le diocèse de Lausanne-Genève-Fribourg (Suisse). Après des études en gestion des entreprises, elle réalise un Master en théologie, conjointement entre les universités de Fribourg (Suisse) et de Montréal. Pendant son séjour au Québec, elle a été membre du réseau Femmes et Ministères. À son retour en Suisse en 2016, elle se joint au Réseau des femmes en Église de Suisse romande.

² Créé en 2015, le Réseau comprend une soixantaine de membres et quatre-vingts sympathisant·es. Avec le Conseil des femmes de la Conférence des évêques suisses (CES) et la Ligue suisse des femmes catholiques (SKF), il forme la Plateforme d'échange des organisations de femmes (créée en 2022). Je remercie mes collègues du Réseau pour les échanges et leurs précieux retours dans la perspective de cette intervention.

³ Déclaration cosignée par Mgr Felix GMÜR, président de la Conférence des évêques suisses, Helena JEPPESEN-SPUHLER, déléguée, et Tatjana DISTELI, déléguée, le 5 février 2023.

Le deuxième texte s'intitule *Réactions à l'instrumentum laboris*⁴, rédigé par la Ligue suisse des femmes catholiques (SKF). Il y est courageusement affirmé qu'il y a *urgence à revoir* la théologie du sacerdoce et des ministères, et la théologie morale sexuelle afin de sortir du cléricalisme, de l'infériorisation des laïques et d'un pouvoir non partagé (p. 1).

Au-delà de ces deux écrits, des réactions à la récente actualité ecclésiale suisse me semblent poursuivre dans cette lignée critique.

Des audaces de paroles et de décisions

Suite aux résultats d'une étude nationale de l'Université de Zurich⁵ sur des abus commis au sein de l'Église suisse, différentes déclarations d'autorités ecclésiales ont été prononcées qui, elles, contrairement aux étapes synodales, ont été relayées dans la presse de tout le pays.

Unaniment, les causes ayant conduit à ces abus sont *enfin* publiquement nommées⁶ : dysfonctionnement du système ecclésial ; culture du silence ; souci de préserver l'image de l'Église et de ses clercs avec oubli total des victimes ; prêtres et évêques juges et partis dans la gestion des cas ; traitement des crimes sans dénonciation aux autorités civiles⁷.

En décembre 2023, l'évêque de Bâle, président de la Conférence des évêques suisses, Félix Gmür, affirmait publiquement à la presse : « L'Église est tombée dans le piège du pouvoir, alors que la foi est quelque chose de très personnel. C'est à cela qu'il faut revenir. [...] Nous devons mieux répartir le pouvoir [...]. Le temps où le prêtre était un demi-dieu est révolu⁸. » Outre la fin du célibat obligatoire, Félix Gmür s'est déclaré publiquement favorable à l'ordination des femmes : « Je ne comprends pas la subordination des femmes dans l'Église catholique. Elle doit changer. [...] L'éthique doit remplacer la morale. Le rôle et la position de l'homme et de la femme doivent être repensés. » Le tout exige d'accorder le droit canon à ces dispositions.

Enfin, je relève un autre « signe des temps » que nous venons de vivre localement : l'évêque de notre diocèse de Lausanne-Genève-Fribourg, Charles Morerod, ayant dû être hospitalisé en

⁴ LIGUE SUISSE DES FEMMES CATHOLIQUES (SKF), *Réactions à l'instrumentum laboris*, août 2023.

⁵ En novembre 2021, un contrat de recherche a été signé entre l'Université de Zürich et la Conférence des évêques suisses (CES), la Conférence des Unions des Ordres et autres communautés de vie consacrée (KOVOS) et la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ), afin de mener une étude sur l'histoire de l'exploitation sexuelle dans le contexte ecclésial catholique en Suisse depuis la moitié du XX^e s. Avec les résultats « effrayants et bouleversants » rendus publics en septembre 2023, l'étude se poursuivra jusqu'en 2026.

⁶ Comme ce fut le cas également dans l'excellent rapport français de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (CIASE). www.ciase.fr

⁷ En 2002, la Conférence épiscopale suisse a créé un groupe spécialisé sur les abus sexuels et a adopté de premières directives pour y faire face. Pour le diocèse de Lausanne-Genève-Fribourg, les accusations et les signalements sont annoncés à la justice civile depuis 2016. Journal *La Gruyère*, le 30 septembre 2023.

⁸ Voir « Mgr Gmür appelle à la fin du célibat obligatoire », *Cath-Info*, 25 septembre 2023. www.cath.ch/newsf/mgr-gmur-appelle-a-la-fin-du-celibat-obligatoire/ (consulté le 27 décembre 2024)

urgence alors que son vicaire général visé par une accusation s'était mis en retrait, a eu l'audace de nommer un « comité de gestion » ad intérim composé de quatre laïques⁹ : deux femmes et deux hommes. Une première ! Pour autant, devant l'étonnement qu'aucun clerc n'ait été nommé, un communiqué de presse a dû préciser que ces quatre laïques poursuivaient « le travail courant qu'ils font déjà à l'évêché¹⁰ ».

On peut saluer le choix délibéré de la part de l'évêque qui, dans le même sens, a nommé des femmes et des hommes laïques en remplacement des vicaires, de clercs, à la tête des quatre cantons du diocèse. Ils et elles agissent officiellement comme représentantes et représentants de l'évêque.

Conclusion

Le synode des femmes soulève la question de la signification de la démarche synodale pour les femmes et pour l'égalité dans l'Église. Je réponds qu'une démarche, même mondiale, n'assurera pas à elle seule les changements indispensables pour que ne se reproduisent plus les crimes d'abus sexuels récemment révélés en Suisse, notamment. Il en résulte présentement une douloureuse concordance d'événements qui, aujourd'hui en Suisse, nous permettent pourtant de croire et d'espérer que nous ne pourrions revenir en arrière, et que nous devons participer à une réforme systémique ecclésiale.

Pour reprendre les paroles d'une collègue, « nous sommes dans une période de purification. On veut être vraies, on veut sortir de la culture du silence. Mais nous voulons le vivre *avec* toutes et tous, même et surtout avec celles et ceux qui font l'expérience de la pauvreté ».

La démarche synodale me semble s'inscrire dans un mouvement de possibles pluriels.

⁹ Quatre membres des services centraux de l'évêché : Laure-Christine Grandjean, chancelière ad intérim et porte-parole de l'évêché ; Mari Carmen Avila, représentante pour la prévention des abus ; Patrick Mayor, responsable des ressources humaines ; et Jean-Baptiste Henry de Diesbach, président du conseil d'administration de l'évêché.

¹⁰ Communication interne, le 11 octobre 2023.

DE LA RÉFLEXION À L'ACTION

Travail collectif : pour la culture de la sororité

Plénière du 13 octobre 2023

Christine Lemaire, Johanne Carpentier et Marie Bergeron

Comment les informations partagées par les membres des panels du vendredi ont-elles fait leur chemin dans l'esprit et le cœur des participant·es ? La plénière qui a suivi les diverses communications leur a permis d'en discuter, d'abord par groupes de deux personnes, puis avec toute l'assemblée. Le nombre de personnes étant considérable, nous avons formé un grand cercle de parole.

Avant de débiter ce temps de plénière, quelques exercices ludiques visaient à installer un climat de sororité et de fraternité entre les personnes. Nous voulions créer un espace favorable à la montée de ce qui résonnait en chacun·e à la suite de ce qui avait été vu et entendu. Dans un premier temps, des commentaires plus généraux ont permis de saisir l'appréciation de la journée dans son ensemble. Ensuite, les discussions ont porté sur quatre différentes stratégies d'action.



Considérations générales

Les personnes présentes ont d'abord apprécié la variété et la qualité des diverses interventions. Le panel consacré aux jeunes a toutefois fait l'objet de commentaires variés, parfois contradictoires. Les moins de 35 ans étaient, déjà, très peu nombreux·ses et ne se sont pas senties bien comprises. Par exemple, les plus âgées ont beaucoup apprécié, voire loué, les propos des quatre membres du panel. Mais il faut croire que cet enthousiasme avait tendance à mettre de l'ombre sur le caractère radical et l'indignation des présentations. On a donc souligné l'urgence de poursuivre le dialogue intergénérationnel, qui s'avère essentiel à une transformation de la gouvernance de l'Église.



Par ailleurs, ça bouge beaucoup à l'international, nous devons demeurer en contact le plus possible avec nos consœurs des autres pays¹ et retisser les liens avec les évêques, qui se sont rompus chez nous depuis l'interdiction de Jean-Paul II de discuter de la question des ministères.

Intra-muros

Quatre grands types de stratégies ont donc émergé de nos discussions en plénière. La première bataille se passerait entre les murs de l'institution. Celles et ceux qui adoptent cette stratégie tiennent trop à l'Église pour la quitter. Le mot d'ordre du Comité de la jupe : « Ni partir, ni se taire² » résume bien cette position. C'est le cas, notamment, des femmes qui ont décidé de participer au Synode romain de 2023. Au Québec, c'est l'angle d'action adopté par le groupe Femmes et Ministères.

Selon les participantes, certaines conditions sont nécessaires à cette position. Il faudrait d'abord cesser de prétendre que l'Église est universelle et uniforme. Ce premier constat libérerait les membres de l'Église de la discipline commune : il valorise plutôt l'autonomie des communautés locales. Il faut ensuite accepter la discussion et la différence. Par exemple, la volonté de se mettre au pas des communautés les moins progressistes cesse d'être une raison donnée à l'inaction et au *statu quo*. Comme c'est le cas dans l'Église Unie³, on pourrait tout à

¹ Cette question a fait l'objet des présentations du lendemain.

² Référez au texte de Sylvaine Landrivon.

³ Référez au texte de Darla Sloane.

fait accepter que certaines communautés acceptent et promulguent certains modes de vie, alors que d'autres ne s'en sentent pas capables. Cette approche s'inscrit dans le temps long ; elle demande de s'armer de patience.

Une deuxième stratégie est d'agir dans l'Église, mais une Église qui se serait déjà transformée. Il s'agit en quelque sorte de vivre une utopie. À ce chapitre, nous avons entendu l'exemple éloquent des femmes prêtres catholiques⁴. Cette avenue est réservée à celles qui n'ont pas froid aux yeux, puisqu'elle se paie par le rejet brutal de l'institution, soit l'excommunication. Cette voie reproduit le modèle hiérarchique actuel de l'institution. Toutefois, cette hiérarchie se trouve déjà métamorphosée par la présence des femmes. On y applique notamment les valeurs d'égalité entre femmes et hommes, mais aussi entre clercs et laïques. On a moins d'appétit pour l'apparat. Alors que la première stratégie se déroule dans un temps long, la seconde se vit dans l'immédiateté. Elle actualise, ici et maintenant, les changements souhaités.

Une formule plus douce de cette approche est représentée par la Communauté chrétienne de Saint-Albert-le-Grand⁵ et, sans doute, par d'autres communautés de bases disséminées sur le territoire québécois, notamment. Ici, les frontières de ce que l'on peut faire ou ne pas faire au sein de l'institution sont constamment testées. On vit aux limites du territoire qui nous est imparti, ce qui laisse une place de choix à une spiritualité laïque, où les femmes sont très présentes et actives. Les prêtres engagés dans de telles communautés doivent faire preuve d'une certaine ouverture, sinon d'humilité, ce qui ne semble pas donné à tous.

Extra-muros

Une troisième approche a été adoptée par des féministes qui s'identifient comme chrétiennes, mais qui ont développé leur spiritualité hors les murs de l'institution. La collective *L'autre parole* est un bon exemple de cette stratégie. Ces femmes se font solidaires des revendications à l'interne, bien que, pour la plupart, elles ne misent pas sur l'accès des femmes au diaconat ou à la prêtrise pour régler les problèmes actuels de l'Église. Elles décident de vivre, ici et maintenant, une spiritualité féministe chrétienne qu'elles inventent au fil des années, le plus souvent dans le respect de la tradition chrétienne, mais pas seulement. Elles mettent ainsi leurs énergies sur la construction d'alternatives spirituelles, des «*Éclésià de disciples égales*», porteuses du message de Jésus.

Enfin, la quatrième stratégie est plus récente : il appert qu'elle s'est imposée au regard du manque progressif d'énergie vitale chez les chrétiennes, mais surtout de leur impression d'être arrivées au bout de leurs ressources. Devant les portes hermétiquement closes du Vatican et la perte progressive de leurs alliés depuis 1995, elles en arrivent à chercher ailleurs des

⁴ Référent au texte de Marie Evans Bouclin.

⁵ Référent au texte de Michèle Beaulac.

solutions. Il s'agit en l'occurrence de faire appel au soutien des féministes sociales. Cette dernière stratégie s'est ajoutée à celle de Femmes et Ministères ces dernières années.

Ici, il n'est pas nécessaire d'être croyante ou d'adhérer étroitement aux messages des évangiles. Ce qui importe, c'est le respect du principe essentiel de l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de la société moderne. Cette approche reconnaît l'influence immense et néfaste de l'Église institution, en ce qui concerne la vie des femmes dans le monde. On n'a qu'à penser au fait que le Vatican siège à l'ONU ou que des organismes tels que Développement et Paix font de l'avortement une condition de leurs subsides⁶.

Bien que, depuis la Révolution tranquille, beaucoup de femmes ont tourné le dos à l'Église, il n'en demeure pas moins que, malgré les églises vidées, l'Église catholique garde énormément de pouvoirs au sein même de la société québécoise : on lui accorde tacitement le droit de discriminer. Le combat est politique et juridique. Ici, c'est à la société civile d'inspirer l'Église, pour le bien de toutes les femmes.

Conclusion

Il est important de comprendre que ces quatre stratégies ne sont en aucun cas en compétition les unes avec les autres, bien au contraire. L'une ou l'autre se valent en autant que la personne qui les adopte s'y sente à l'aise, en fonction de ses motivations personnelles. Dans l'ensemble, elles sont donc complémentaires. Une personne pourrait même choisir d'agir sur plus d'un front.

Tout compte fait, cette première journée du Synode des femmes a été bien fructueuse. Le nombre important de participant·es a démontré le besoin d'un tel rassemblement à Montréal.

⁶ Référez au texte de Marie-Andrée Roy.

Célébration sous le signe de l'espérance d'une église inclusive

Synode des femmes, 14 septembre 2023

Pierrette Daviau

Décor : Cercle avec chaises. Au centre : des tambourins, des portraits de femmes importantes pour nous. La photo du programme (© Jo-Ann Lévesque). Une icône de la Visitation (© Pierrette Daviau).

Accueil Salutation et bienvenue (**animatrice**)

Bonjour à toutes et à tous, bienvenue à cette célébration féministe de l'espérance. Pour clôturer le Synode des femmes, nous vous proposons une célébration qui nous ressemble et qui nous rassemble comme féministes chrétiennes et qui dévoile une des voies multiples de vivre l'église des disciples égales.

Elle a été préparée dans la lignée des célébrations de la collective féministe et chrétienne L'autre Parole, qui se vivent depuis bientôt 50 ans. Elle pourrait apparaître à certaines personnes quelque peu « différente » de ce que vous avez l'habitude de pratiquer. Par exemple, il se peut que les textes de l'Écriture et même certaines prières vous semblent un peu transformés.

Mouvements de Qi gong (animatrice)

Commençons par bouger, question de nous mettre en mouvement pour accueillir les paroles et les gestes de cette célébration. Je propose à celles qui le veulent (on n'oblige personne) de se lever et de faire les mouvements que je vous montre (étendue des bras vers le ciel et vers la terre).



Temps de réflexion

Demander aux participant·es de prendre une grande respiration, de se détendre et de se poser la question suivante : avec quoi j'arrive ? Qu'est-ce qui m'habite présentement, ici et maintenant ? (Possibilité de partage avec notre voisin·e.)

Introduction Lecture d'un texte de Pierrette Daviau

Des résistantes audacieuses

Comme nous le constatons, et l'avons entendu tout au long de ce Synode des femmes, nous nous reconnaissons dans cette longue marche synodale entreprise par le Peuple de Dieu à travers le monde. Nous avançons avec de nombreuses féministes chrétiennes dans «l'espérance d'une église inclusive, d'une église de communion, de participation et de mission», d'une église ouverte à toutes et à tous. Notre Synode des femmes désire ainsi apporter sa contribution à l'ensemble du processus synodal.

Si son cheminement se veut positif et créatif, il n'en demeure pas moins qu'il représente, en lien avec de nombreuses féministes chrétiennes et sociales, un acte de revendication et de résistance à une église patriarcale et misogyne, qui n'accorde pas aux femmes baptisées la place qui leur revient. Depuis de très nombreuses années, des femmes se sont opposées à ce système patriarcal. Elles s'inscrivent dans la longue lignée des femmes résistantes de la Bible.

De nombreux récits présentent leurs discours et leurs actions créatives pour sauver Israël : d'Abigail, la femme de David (1 Samuel 25), à Zipporah, l'épouse de Moïse (Exode 2,21), ou à la prophétesse Houlde (2 Rois 23). Si, à nos yeux, elles semblent infidèles, passionnées, audacieuses ou séductrices, elles résistent aux hommes politiques de leur temps ou à leur époux pour faire triompher la justice. Que dire de Tamar, séduisant son beau-père incestueux pour faire triompher la vérité et sauver son peuple (Genèse 38,1-30) ; de Ruth, la Moabite, qui couche avec Booz et enfantera un ancêtre de Jésus (Ruth 4) ? La liste pourrait s'allonger : Rachel et Léa, deux sœurs en concurrence, où Léa confrontera Jacob au sujet du mensonge sur son identité. Schiphra et Pua, ces deux courageuses, désobéissant à Pharaon qui leur donnait l'ordre de tuer tous les enfants mâles des Hébreux (Exode 1,15-22). Bien sûr, on connaît davantage les trois héroïnes que sont Déborah, juge et prophétesse ; Judith, dont la beauté fascine, mais qui n'en est pas moins audacieuse et valeureuse ; puis Esther, reine malgré elle, plaide sa vie et celle de ses coreligionnaires¹.

En choisissant ces femmes, YHWH opte pour l'imprévu, le non-conventionnel, voire le subversif, pour faire triompher l'Esprit. Leurs projets dissidents visent à arracher leur communauté à l'anéantissement spirituel ou moral de leur nation. Ces actions dissidentes, menées par des femmes de la Bible, se retrouvent chez de nombreuses femmes au cours des siècles et jusqu'à aujourd'hui. On peut nommer, entre autres, Jeanne d'Arc, Catherine de Sienne, Hildegarde de Bingen, Indira Gandhi, Marie Gérin-Lajoie, Irma Levasseur, Ivone Gebara, Teresa Kane, Joan Chittister, Simone Monet-Chartrand, etc. Elles ont exprimé leurs mécontentements, leurs révoltes, leurs résistances à cette blessure évangélique qui

¹ Voir Pierrette DAVIAU, «Des femmes résistantes dans la Bible», *L'autre Parole*, n° 143, printemps 2016, p. 22-24.

empêche les femmes d'accéder aux ministères ordonnés, qui refuse leur pleine reconnaissance comme baptisées à part entière. Ne nous interpellent-elles pas pour faire advenir l'égalité et la dignité des femmes et les libérer d'un monde patriarcal ?

Plus efficaces que des plaintes ou des récriminations, ces initiatives significatives de résistance prennent davantage de liberté à l'égard des institutions pour transgresser et désobéir à des interdictions infondées et devant des répressions souvent vigoureuses et intransigeantes du pouvoir religieux.

Comme chrétiennes et féministes, participantes à ce synode, n'est-ce pas un réel devoir comme citoyennes chrétiennes² de nous opposer à tout ce qui aliène partout où il y a des injustices manifestes, des abus de pouvoir, de la violence ? La résistance, au cœur de ce synode, « fait appel à notre conscience pour rétablir le sens du vivre-ensemble dans la vérité³ ». Croyons avec ferveur et vigueur dans « l'espérance d'une église inclusive » !

Pierrette Daviau

Se souvenir (animatrice)

À la suite de la lecture de ce texte, prenons quelques moments pour nous souvenir avec notre cœur, mais aussi avec notre corps, de ces femmes qui étaient là avant nous. Levons-nous et simplement, déplaçons-nous derrière notre chaise.

Avec nos bras, prendre ce qui est derrière nous et l'amener sur notre cœur ! Ce geste nous amène à nous remémorer ces femmes qui étaient là au tout début de la Collective. En continuant ce geste, rappelons à notre souvenir nos fondatrices, Monique Dumais, Louise Melançon et Marie-Andrée Roy.



Souvenons-nous aussi de celles qui ont permis que nous soyons ici aujourd'hui, de toutes celles qui ont été inspirantes pour nous. (Peut-être, dire à haute voix aléatoirement les noms de ces femmes.)

² René Girard a déjà dit : « Au fond, il y a une valeur chrétienne qu'on oublie, c'est la dissidence, valeur chrétienne par excellence. »

³ Citation de Karol Wojtyła, en 1978, dans le contexte d'une Pologne aux prises avec l'U.R.S.S.

Récitatif

Marie Marleau chante et danse pour rappeler Myriam.

Introduction (une voix)

Après sa libération d'Égypte, le peuple d'Israël, sous la direction de Moïse, rendit grâce au Seigneur qui l'avait fait passer la mer Rouge à pied sec.

Sa sœur Miryam y joignit son chant.

Lecture du Livre de l'Exode, chapitre 15, versets 20 et 21 (Marie)

« La prophétesse Miryam, sœur d'Aaron, prit en main le tambourin ; toutes les femmes sortirent à sa suite, dansant et jouant du tambourin.

Et Miryam leur entonna :

Chantez le Seigneur

Il a fait un coup d'éclat.

Cheval et cavalier,

En mer, il les jeta ! » (bis)

Lecture de l'Apocalypse de Jean, à partir d'une réécriture de Monique Dumais

Lectrice 1

Et je vis l'Église nouvelle qui était parmi nous ;
elle irradiait ses mille énergies de sa force sororale et fraternelle,
au milieu des labeurs quotidiens et de la quête de justice dans les conflits,
au niveau régional, national et international.
Elle avait enfin réussi la traversée des eaux tumultueuses de la domination patriarcale.
Un passage s'était ouvert où les femmes avaient pu s'engager
pour vivre librement et pleinement leur dignité d'enfants de Dieu.

Lectrice 2

La créativité est devenue la manne habituelle qui permet l'accomplissement
de nouveaux rites, de symboles revitalisés.
Les femmes, comme les hommes, partagent les mêmes responsabilités,
trouvent leur joie et une grande motivation à travailler ensemble,
sans rivalité et avec enthousiasme.

Lectrice 3

Sont disparues la peur des timides, les craintes inconsidérées des misogynes,
les larmes de déception des femmes.

« L'ancien Monde s'en est allé », la Révélation s'affirme dans toute sa vigueur.
Elle manifeste la grandeur des femmes et des hommes créés à l'image de Dieu.

Lectrice 4

C'est un temps nouveau qui surgit, comme un printemps bourgeonnant, fleurissant,
plein d'odeurs de verdure fraîche et de rires des enfants.

Ces paroles doivent s'écrire, car elles sont porteuses de vérité et de vie ;
elles montrent à l'univers que l'incarnation a été accomplie.

Chant : *Si on tissait ensemble*

https://www.youtube.com/watch?v=EtpRNIStm_s

Communion (animatrice)

Pour nous, à L'autre Parole, il a toujours été important de pouvoir partager le pain et le vin,
comme l'a demandé Christa-Sophia. Il en est ainsi pour une église de disciples égales.

Christa-Sophia, nous t'apportons ce pain et ce vin pour qu'ils deviennent la présence de
Christa-Sophia parmi nous. Qu'ils soient aussi pour nous la nourriture divine qui nous soutient
tout au long de notre cheminement spirituel.

(L'animatrice d'assemblée impose les mains sur les dons.)

Sanctifie ces offrandes en répandant sur elles ton Esprit, ta *Rouah*, afin qu'elles deviennent
pour nous, et nous pour le monde, le corps et le sang de Christa-Sophia en qui nous sommes
tes filles et tes fils.

À l'occasion d'un repas, Jésus prononça la bénédiction pour te rendre grâce, rompit le pain et
le donna aux siens en disant : « Prenez et mangez-en toutes et tous : ceci est mon corps. »

Puis il prit la coupe remplie de vin, il te rendit grâce encore, la fit passer à ses amis et amies et
dit : « Prenez et buvez-en toutes et tous, c'est la coupe de l'alliance nouvelle, et que ma vie
coule en vous. »

Toutes : En mangeant ce pain et en buvant ce vin, ô Christa-Sophia,
nous célébrons ta présence parmi nous jusqu'à la fin des temps. AMEN.

Réflexion personnelle (animatrice)

Après cette commune-union, prenons un moment pour réfléchir à ce qui est vivant en nous
présentement, et à ce que chacune et chacun d'entre nous souhaiterait vivre dans une église
de disciples égales.

Partage en petit groupe de notre réflexion.

ACTION DE GRÂCE

Prions maintenant le Magnificat réécrit (voir *L'autre Parole*, n° 29)

Entre deux couplets, introduire le refrain *Magnificat*.

Lectrice 1

Mon âme exalte le Seigneur et mon esprit s'est rempli d'allégresse
parce que les voix silencieuses d'hier commencent à prendre la Parole.
Oui, désormais, les générations de femmes s'engageront
comme partenaires à part entière dans l'Église comme dans la société. **Refrain.**

Lectrice 2

Mon âme exalte le Seigneur, exulte mon esprit.
Car Dieu comme une Mère console, relève, accompagne,
accueille et garde dans son sein toute sa création.
Car des femmes aliénées ont trouvé le chemin de l'autonomie,
des femmes écrasées ont repris courage.
Des femmes bafouées ont relevé la tête
selon la promesse faite à Isaïe :
« Ne crains pas, tu ne seras pas confondue.
N'aie pas honte, tu n'auras plus à rougir. »
Désormais, fils et fille crieront « Libération ». **Refrain.**

Lectrice 1

Mon âme glorifie le Seigneur parce qu'il m'a fait comprendre de grandes choses.
Il m'a révélé un aspect de lui-même grandement occulté depuis des siècles.
Désormais, je me sens bien née : fille de Dieu qui reflète son image,
fière, autonome et pleine de joie, je veux œuvrer dans la sororité
à l'avènement de la nouvelle humanité. **Refrain.**

Lectrice 2

Il m'a désirée, m'a voulue femme.
Il m'a donné d'en pressentir le mystère.
Mystère de la vie enfouie dans ma chair.
Il m'a tracé la voie, m'a fait cheminer
avec une multitude de femmes fécondées, porteuses de vie. **Refrain.**

Lectrice 1

Mais, pourtant harassée, accablée, avec elles, j'ai cru à sa promesse de libération.
Car il comble de biens les affamés ; il élève les humbles, les enracinés dans la chair.
Il disperse les superbes, les assoiffés de pouvoir, d'idéologies et de systèmes.
Mon âme exalte la lumière qui illumine les cœurs remplis de tendresse.
Que soient proclamées bienheureuses celles qui, d'âge en âge,
ont façonné la complicité, la sororité des femmes.
L'esprit de la tempête s'apaisera quand la justice triomphera
et fera éclore nos fécondités nouvelles. **Refrain.**

Envoi

L'animatrice remercie toutes les personnes présentes et on leur remet un porte-clés en forme de poisson où il est écrit : « *église des disciples égales* ».

Chant final : *Osons l'espérance*

<https://www.youtube.com/watch?v=gCPLnhmKSvU>



Le synode en chanson

Si on tissait ensemble

Paroles et musique : Denise, Diane et Marie Marleau

1. Si on tissait ensemble, coude à coude
Si on tissait ensemble une Église nouvelle
Sans hiérarchie, une Église qui rassemble
Synode égalitaire, comme il ferait bon !
2. Si on tissait ensemble, coude à coude
Si on tissait ensemble un tissu nouveau
Tissu d'une société, vivante et accueillante
Plus juste et pacifiante, comme il ferait bon !
3. Si on tissait ensemble, coude à coude
Si on tissait ensemble des liens nouveaux
Liens vrais et authentiques, empreints de tolérance
D'amour et de respect, comme il ferait bon !
4. Si on tissait ensemble, coude à coude
Si on tissait ensemble un chemin nouveau
Chemin qui nous conduit plus loin et de l'avant
Chemin plein de lumière, comme il ferait bon !
5. Si on tissait ensemble, coude à coude
Si on tissait ensemble une chaîne nouvelle
Chaîne si magnifique, riche par ses couleurs
Par ses fils fins ou forts, comme il ferait bon !
6. Si on tissait ensemble, coude à coude
Si on tissait ensemble une trame d'amour
Trame de nos désirs, vers un rêve à bâtir
Au bout de nos efforts, comme il ferait bon !
7. Si on tissait ensemble, coude à coude
Si on tissait ensemble un monde nouveau
Monde de liberté qui porte plein de vie
D'espoir et de tendresse, comme il ferait bon !

LA CHRONIQUE DE MARTINE

De pro-vie à pro-choix. Pourquoi?

Martine Lacroix



L'autrice de ces lignes a déjà été pro-vie ou anti-choix, c'est selon. Mon petit doigt me dit que vous allez parcourir cette chronique en fronçant les sourcils. Si vous étiez déjà pro-choix dans le ventre de votre génitrice, la sensibilité contenue dans ces lignes risque de vous tomber sur les rognons. Et si vous êtes de l'autre côté de la clôture, soit pro-vie, le mot traîtresse vous trottera peut-être dans le ciboulot.

Transition de pro-vie à pro-choix

Qu'est-ce qui me motivait à me définir comme pro-vie ? Le désir de sauver des fœtus ! Avec toute ma candeur, je songeais qu'il valait mieux poursuivre une grossesse

non désirée afin de secourir des couples pour qui la reproduction paraissait un rêve impossible. Un jour, je me suis toutefois posé la question suivante : me retrouver avec un pain au four, confrontée à la perspective de cet événement malheureux à mes yeux alors qu'il devrait être supposément heureux, aurais-je le courage de mener ma grossesse à terme dans le seul but de donner l'enfant en adoption ? Non. Même si l'interruption volontaire de grossesse demeure à

mon sens un acte empreint de tristesse, je crois maintenant qu'il vaut parfois mieux interrompre une grossesse pour le bien-être des personnes concernées.

Telle une paire de chaussures neuves, je trouvais toutefois mon changement de position un peu inconfortable. Mes nouvelles pompes enfin cassées, je me suis finalement sentie capable de militer pour le droit à l'avortement. J'ai d'ailleurs participé à quelques manif, dont l'une est demeurée tatouée dans ma mémoire. Des dizaines de personnes vêtues de noir, inertes sur le bitume au cœur d'une place publique de la métropole et dans nos mains... un cintre ! Les conditions inacceptables et dangereuses dans lesquelles certaines femmes ont avorté, avortent et avorteront encore dans le futur, voilà ce qui a blindé mes convictions quant à l'IVG. Par contre, m'habite toujours un élan de tendresse envers ces femmes qu'on appelait entre autres les « faiseuses d'anges » et qui ont tenté, depuis l'Antiquité, d'en aider d'autres avec les moyens du bord. Eau de javel dans l'utérus ou instrument pointu, peut-être mal stérilisé, enfoncé dans le liquide amniotique, rien de moins. En mai dernier, *La Presse* nous informait de ce cas d'avortement clandestin pratiqué au Québec par un préposé aux bénéficiaires. L'objet employé... des brochettes à barbecue ! En plus de la crainte d'être pointées du doigt comme des sorcières ou conduites devant les tribunaux, la culpabilité ressentie par ces femmes devant les séquelles mentales et gynécologiques permanentes infligées à une autre femme (sans parler de sa mort), devait être insoutenable.

Expérience de Véronique Pronovost au sein d'organismes antiavortement états-uniens

Si j'ai déjà été impliquée dans des activités pro-choix, je ne me souviens pas d'avoir trempé dans la mouvance pro-vie. Il faut dire que les adeptes de l'anti-choix font plutôt preuve de discrétion sur le sol fleurdelisé. N'empêche que connaître le mode de fonctionnement de ces regroupements a souvent piqué ma curiosité. Le 6 juin 2024, j'ai eu quelques éclaircissements en assistant à la présentation de Véronique Pronovost, doctorante en sociologie et études féministes. Cette pseudo-Mata Hari a réussi à infiltrer des organismes pro-vie chez nos voisins du Sud, plus précisément en Floride. En humble Madame Tout-le-Monde moyennement informée sur le sujet, j'ai appris certaines choses. Par exemple, un flou artistique entretenu volontairement entoure souvent ces groupes. Avance-t-on vers les femmes concernées avec de gros sabots en leur interdisant d'avorter ? On les aborde plutôt sur la pointe des pieds, en évoquant parfois de l'aide à la grossesse... Et devant celles qui ont eu recours à la pilule abortive ou ont écarté leurs jambes sur une table d'opération afin d'obtenir le même résultat, l'esprit chrétien ne semble pas toujours au rendez-vous. Selon Mme Pronovost, on irait même jusqu'à culpabiliser les femmes qui ont déjà avorté en leur demandant d'écrire une lettre de pardon à leur fœtus...

Au cours de ce webinaire, on nous a aussi sensibilisées au fait que, parmi les femmes qui se tournent vers ces organismes à tendance conservatrice afin d'obtenir du secours, les immigrantes s'avéraient parmi les plus vulnérables. Seules et démunies sur une terre étrangère

peut-être hostile, des SOS qui scintillent dans leurs prunelles, elles s'accrochent alors à la première bouée de sauvetage qui s'offre à elles.

La mention d'un flirt entre le militantisme pro-vie et celui pro-armes, voilà cependant l'information qui m'a scié la banane. Ce mouvement reproche aux femmes qui choisissent d'avorter de tuer des êtres humains, tout en défendant sans scrupules des machins qui n'ont qu'un rôle... tuer !

Dieue, pro-vie ou pro-choix ?

Les grenouilles de bénitier, comme on qualifie parfois les âmes qui, en plus de croire, pratiquent leur religion, font-elles figures d'hérétiques si elles avouent être pro-choix plutôt que pro-vie ? Selon la Bible, uniquement Dieu possède le droit de vie ou de mort sur nous. Permettez-moi toutefois d'emprunter les mots d'un homme fort célèbre en matière d'IVG, soit le docteur Henry Morgantaler. Et si le fœtus n'était pas un être humain mais plutôt « un être humain virtuel » ? Précisons toutefois que le controversé monsieur était athée...

Comme vous le savez, ce ne sont pas toutes les religions qui s'opposent à l'avortement. Contrairement au catholicisme, plusieurs instances réformées laissent aux femmes la responsabilité de disposer de leur corps à leur guise. Ouf !

Si l'on perçoit Dieu comme pro-choix plutôt que pro-vie, ne faut-il pas se résoudre à monter aux barricades ? Les marches, vigiles, manifs de tout acabit visant à défendre l'accessibilité à l'avortement ne représentent point un phénomène en voie d'extinction. Un peu partout sur la planète, le droit à l'IVG est menacé, puisque les gouvernements de droite poussent comme de la mauvaise herbe. Droite et liberté des femmes font-elles bon ménage ? Allons-y d'un exemple ! La première ministre italienne s'est opposée à la formulation du droit à l'avortement dans les engagements pris par le récent G7. Devant Giorgia Meloni, des hommes tels Joe Biden et Emmanuel Macron défendaient farouchement ce droit. Parlant de nos cousins de l'Hexagone, coup de chapeau à la France, laquelle est devenue le premier pays au monde à inscrire « la liberté garantie au droit à l'IVG » dans sa Constitution. J'arrête ici. Pourquoi ne pas finir ce texte sur une note positive...

Crédits des photographies et dessin

Dessin couverture : *Prière de génération en génération*, de Jo-Ann Lévesque

Photographies du Synode des femmes 2023 : Jo-Ann Lévesque

Vive les femmes libres – Martine Lacroix

La revue *L'autre Parole* est la publication de la collective du même nom.

Comité de rédaction :

Denise Couture, Pierrette Daviau, Nancy Labonté, Christine Lemaire et Nathalie Tremblay

Secrétaire de rédaction :

Nathalie Tremblay

Travail d'édition de la revue et correction :

Josée Latulippe

Travail d'édition du site Internet :

Marie-France Dozois et Nancy Labonté

Pour vous abonner à notre liste d'envoi :

Visitez notre site Internet www.lautreparole.org et remplissez le formulaire d'abonnement au bas de page du site.

Pour nous joindre :

Carmina Tremblay : 514 598-1833

Courriel : carmina@cooptel.qc.ca

Adresse postale :

C.P. 393, Succursale C

Montréal (Québec) H2L 4K3